

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 161
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

SÉCURITÉ CIVILE



PROGRAMME 161
Sécurité civile

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alain THIRION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur consacrées à la protection des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique interministérielle de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens ». Il est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

À cette fin, la DGSCGC coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile. Elle organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle conduit la politique internationale française de sécurité civile. Elle est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme.

Dans ce cadre, la DGSCGC définit et soutient l'action des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile. Il convient de signaler que l'année 2021 aura été marquée par l'adoption de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi permet de mettre en adéquation les textes et les pratiques actuelles du terrain qui font aujourd'hui des sapeurs-pompiers des acteurs du secours et du soin d'urgence. Cette loi a notamment introduit la définition de la notion d'opération de secours et permis de clarifier les missions des services d'incendie et de secours (SIS) et les interventions non obligatoires qu'ils peuvent être amenés à réaliser. Les textes réglementaires découlant de cette loi sont en cours d'élaboration dont, notamment, le décret relatif aux actes de soins d'urgence autorisés aux sapeurs-pompiers et le décret relatif à la commission de conciliation paritaire et définissant les conditions de recours amiable relatifs aux carences ambulancières.

En 2021, la DGSCGC a poursuivi son rôle d'animation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), notamment par le développement des mutualisations entre SIS, favorisées par la définition de référentiels techniques portant label de sécurité civile française que ce soit en matière d'équipements de protection individuelle relatifs à l'habillement ou d'équipements et de matériel roulant.

En parallèle de ces travaux de mutualisation, la DGSCGC a travaillé de concert avec les SIS sur 15 thématiques prioritaires. Les réflexions qui ont émergé des groupes de travail ont alimenté les chantiers nationaux par le recensement des bonnes pratiques et des propositions. Leur concours est indispensable pour la DGSCGC et sera de nouveau sollicité en perspective des chantiers de l'année 2022, en particulier pour la poursuite de la définition des indicateurs partagés des SIS dans l'exécution des missions SUAP-AMU et pour l'actualisation du référentiel SUAP-AMU.

En matière de secours et de soins d'urgence aux personnes (SSUAP), le ministère de l'Intérieur travaille en lien avec le ministère des Solidarités et de la santé sur plusieurs mesures visant à améliorer l'articulation entre leurs services. Les deux ministères ont ainsi publié en juillet 2021 deux guides de bonnes pratiques afin de réduire l'attente des sapeurs-pompiers aux urgences et de permettre la temporisation des carences ambulancières.

Dans le domaine de l'élaboration et de l'application des textes régissant les statuts, les conditions de travail, le recrutement, la rémunération et la protection sociale des sapeurs-pompiers professionnels, l'année 2021 a été marquée notamment par :

- la concrétisation du transfert de la gestion des concours et examens professionnels de colonels de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que de la gestion des élèves par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;

- la mise en place des premières mesures de simplification de la gestion statutaire des officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

S'agissant plus spécifiquement des sapeur-pompiers volontaires, les actions conduites ont notamment permis :

- d'encourager le dispositif conventionnel en direction des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires par une démarche volontariste auprès des entreprises du CAC 40 ;
- de redéfinir les actions prioritaires du plan gouvernemental en faveur du volontariat, dont l'objectif est de conforter et de pérenniser le modèle français du volontariat et initier des axes de travail pour sa prolongation ;
- de reprendre l'animation du réseau volontariat des SIS.

Toujours en faveur des volontaires, l'État participe au financement des pensions (régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (RISP) et allocations ascendants) et prestations rattachées (nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR)), indemnités aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) mobilisés en renfort dans les zones de défense et de sécurité. Un effort particulier de revalorisation de la NPFR a été consenti par les financeurs portant le taux à 2 %, à l'instar du montant des indemnités, soit de 0,4 point au-delà de l'inflation constatée.

Dans le domaine de la formation, en application du cadre réglementaire actuel, l'État poursuit la publication des référentiels nationaux de compétences et d'évaluation concernant les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Lancés en 2020, les travaux sur le schéma directeur national de la formation des sapeurs-pompiers se sont poursuivis en 2021 et ont donné lieu à une large concertation avec des directeurs et directeurs adjoints de SIS, l'école nationale des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), l'école d'application de la sécurité civile (EcASC) et des responsables formation des SIS.

Par ailleurs, la DGSCGC a poursuivi en 2021 les travaux visant à valoriser les parcours de formations dispensés dans le champ de la sécurité civile, notamment par son engagement auprès de la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur, afin que ces parcours soient institués au sein des commissions professionnelles consultatives. Cette étape, préalable à l'inscription des formations des sapeurs-pompiers au répertoire national des certifications professionnelles, s'est concrétisée avec la publication du décret n° 2022-4 du 4 janvier 2022 modifiant le décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019 instituant les commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État.

Dans le prolongement des questions de formation, la DGSCGC assure la tutelle de l'ENSOSP. En 2021, elle a activement participé à la rédaction du nouveau contrat d'établissement qui impulsera une dynamique autour d'objectifs stratégiques redéfinis, de moyens financiers négociés dans une logique d'efficacité et de critères d'évaluation de sa performance dans les domaines pédagogiques, organisationnels et financiers. La DGSCGC accompagnera également l'ENSOSP dans la maîtrise de sa trajectoire budgétaire, en intégrant notamment les orientations du schéma directeur national de la formation et les conclusions de l'inspection générale de l'administration (IGA) sur la tutelle de l'école.

Le renforcement de l'animation des acteurs qui concourent à la sécurité civile, en particulier les acteurs associatifs ainsi que des dispositifs d'engagement citoyen au service de la sécurité civile (service civique, réserves, service national universel, etc.) reste un objectif important pour la DGSCGC. Dans ce domaine, 2021 a été l'occasion d'étudier et de mettre en œuvre, en lien avec les associations agréées de sécurité civile, les recommandations du rapport de l'IGA sur les dispositifs prévisionnels de secours de 2020.

La DGSCGC poursuit, par ailleurs, une action internationale renforcée, d'un volume traditionnel, hors période COVID, de plus de 500 actions par an, qui permet de valoriser le modèle français de sécurité civile et les entreprises de la filière :

- au niveau européen et international, et en particulier au sein de l'Union européenne alors que le mécanisme de protection civile de l'Union, dont la France est le premier contributeur en termes de modules et d'experts mis à disposition, a été renforcé de manière successive en 2019 et 2021, ainsi qu'auprès des Nations-unies et des autres organisations internationales pertinentes ;
- au niveau bilatéral, par une coopération soutenue et de qualité, les principaux partenaires étant les pays membres de l'Union européenne ainsi que les pays du bassin méditerranéen. L'Afrique subsaharienne, l'Asie

du Sud-Est mais également la communauté andine restent également des interlocuteurs privilégiés et permettent un rayonnement de la DGSCGC sur l'ensemble du globe ;

- en intervenant à l'étranger dans la gestion des crises multiformes pour faire face aux catastrophes et crises de toutes natures dans un contexte de dérèglement climatique et de situations complexes, ainsi qu'en participant à divers projets et exercices européens ou internationaux permettant de préparer la réponse à ces crises.

En parallèle de ces réalisations au profit des différents acteurs de la sécurité civile, la DGSCGC poursuit ses réflexions et ses travaux dans le champ des politiques d'anticipation, de préparation et de gestion des crises.

En ce qui concerne la question du changement de climatique, se poursuivent les travaux visant à anticiper la cartographie des risques auxquels notre pays fera face à l'horizon 2050 et visant à concevoir la nécessaire adaptation de la sécurité civile. Ils intègrent l'analyse de l'évolution des risques et leur confrontation avec l'approche opérationnelle afin de définir les adaptations en matière de connaissance des risques, d'organisation, de doctrine, de stratégie et de moyens.

De même, différents chantiers de modernisation ont été poursuivis en 2021 en matière d'alerte et de gestion des crises, dont :

- Le développement de dispositifs d'alerte et d'information des populations avec, notamment, la fin du déploiement de la première vague de sirènes d'alerte (2 127 installées et raccordées) et le lancement du recensement pour la deuxième vague 2022-2026. Ces sirènes ont également été déployées dans les Outre-mer : à Mayotte où 23 sirènes « SAIP » ont été installées à l'été 2021 et aux Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) où douze sirènes ont fait l'objet en 2021 de visites techniques préalables aux installations effectives prévues au premier semestre 2022. Par ailleurs, en partenariat avec d'autres directions du ministère de l'Intérieur, d'autres vecteurs d'alerte et d'information sont en cours de développement, notamment via la téléphonie mobile (diffusion cellulaire et SMS géo-localisés). Ce projet dénommé FR-Alert, sera mis en fonctionnement dans sa première version pour l'été 2022.
- La refonte du portail d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) lancée par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) permettra de conserver la disponibilité, la qualité et la réactivité de la chaîne opérationnelle entre les différents échelons territoriaux dans la remontée de l'information et favorisera l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information existants. La livraison de l'outil est prévue pour l'automne 2022.
- L'évolution du système d'information numérique standardisé (SINUS), outil de dénombrement des victimes utilisé lorsqu'il y a un grand nombre de victimes sur un même lieu. L'objectif est de disposer à tous les niveaux d'une information rapide et fiable sur le nombre de victimes, leur catégorisation et de renseigner diverses informations les concernant.
- L'appui aux préfetures dans leur préparation à la gestion des crises, notamment en soutenant financièrement la politique d'exercices territoriaux, en participant à la rédaction des retours d'expérience et à l'animation de certains exercices territoriaux (scénario, animation haute/CIC).
- La révision du mémento relatif à la prise en charge financière des frais des opérations de secours dans le cadre de renforts extra-départementaux. Ces travaux sont destinés à transmettre des informations et des pratiques d'engagement uniformes pour les renforts sapeurs-pompiers et des associations agréées de sécurité civile (AASC) par les préfetures et les zones de défense.

En 2021, la DGSCGC a assuré l'instruction de 8 552 demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La commission interministérielle s'est réunie à 18 reprises et 28 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été publiés au Journal officiel durant l'année. Il s'agit de la quatrième année consécutive où plus de 7 000 demandes communales sont traitées annuellement en commission interministérielle, contre moins de 5 000 entre 2010 et 2017. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a, en outre, achevé le déploiement de l'application i-CatNat qui dématérialise l'intégralité de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et permis d'accélérer et de sécuriser sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés : communes, préfetures, services d'expertise de l'État, DGSCGC et autres départements ministériels. Cette application a permis d'absorber les demandes dans des délais globalement en baisse. Une réforme importante du régime de la garantie catastrophe naturelle a été adoptée en 2021 à l'initiative du Parlement avec la loi n° 2021-1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles, qui

modernise la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et les modalités d'indemnisation des sinistrés par les assureurs. La déclinaison réglementaire de ses dispositions législatives sera progressive jusqu'au premier semestre 2023.

Durant toute l'année 2021, la DGSCGC a organisé et mis en œuvre de multiples opérations dans le cadre des actions pour lutter contre la propagation de la COVID-19 sur le territoire national, en métropole comme dans les Outre-mer et à l'étranger.

Directement sollicitées par le centre interministériel de crise, sous l'autorité du Premier ministre et en lien avec le ministère des Solidarités et de la santé, ces actions qui perdurent aujourd'hui, ont pour objet, d'une part, de participer à la détection des infections à la COVID-19, par le biais de dépistage (tests antigéniques) sur les personnes arrivant sur le territoire national (ports et aéroports), ou sur des populations ciblées (établissements scolaires, EHPAD, etc.) et, d'autre part, de participer à l'effort de vaccination de la population générale.

De plus, les services de la DGSCGC ont été appelés à intervenir en renfort des capacités médicales à Mayotte par le déploiement de l'élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale (ESCRIM) ou dans les Antilles compte tenu du contexte sanitaire dégradé.

S'agissant des contrôles sanitaires aux ports et aux aéroports, en application du décret n°1310 du 29 octobre 2020, puis de l'instruction du Premier ministre du 25 janvier 2021, les passagers ne peuvent embarquer sans la présentation du résultat d'un test ou d'un examen biologique de dépistage réalisé moins de 72h avant la traversée ou le vol et ne concluant pas à une contamination par la COVID-19. Dans ce cadre, des tests de dépistage aléatoires ou systématiques des passagers selon leur destination ont été mis en place dans 41 ports ou aéroports. Ainsi, au 31 décembre 2021, 995 161 tests ont été réalisés et 7 688 personnes ont été détectées positives dans le contexte d'une reprise du trafic aérien ou maritime et de renforcement des mesures de contrôle.

S'agissant de la stratégie vaccinale, elle a pour objectifs principaux de faire baisser la mortalité et d'éviter les formes graves de la maladie, de protéger les Français et notre système de santé et de garantir la sécurité sanitaire de tous les patients. Les acteurs de la sécurité civile ont été mobilisés, d'une part, pour assurer le suivi de la sécurisation des acheminements des lieux de stockage vers les sites de vaccination et, d'autre part, pour participer à la campagne de vaccination. Avec les SDIS et les préfetures, la DGSCGC a ainsi organisé et mis en place des centres de vaccination. Dans le cadre de l'accélération vaccinale, des centres de grande capacité ont été mis en œuvre et financés par le programme 161 sur des crédits mis à disposition par Santé publique France. Au 31 décembre 2021, 69 conventions étaient conclues avec les SDIS et les préfets permettant ainsi l'ouverture de 100 centres de vaccination de grande capacité.

Durant l'année 2021, la DGSCGC a renforcé ses moyens nationaux pour répondre à l'évolution des menaces et des risques.

Ainsi, le renforcement des flottes d'aéronefs s'est poursuivi avec la réception du 4^e des six avions multi-rôles (Dash8 Q400) commandés à la société Conair et la négociation, en lien avec la Commission européenne et les États membres, pour l'acquisition de deux premiers avions bombardiers d'eau amphibies de type Canadair CL515, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union.

En complément, le groupement des moyens aériens a développé une nouvelle capacité par l'armement d'un système de surveillance qui consiste en l'installation d'un capteur optronique sur un avion de type Beech 200. Ce nouveau moyen permettra d'apporter une aide opérationnelle supplémentaire que ce soit dans la lutte contre les feux de forêt ou dans d'autres missions de sécurité du ministère.

La flotte des hélicoptères « Dragons » a été renforcée, d'une part, par la livraison des deux hélicoptères de type H145 commandés en 2020 dans le cadre du plan de relance. D'autre part, deux appareils supplémentaires ont été commandés fin 2021 pour une livraison prévue fin 2022-début 2023. La flotte d'hélicoptères de secours sera alors portée à 37 appareils, contre 33 aujourd'hui à la suite de l'accident survenu le 12 septembre 2021 à Villard-de-Lans et ayant conduit au décès d'un mécanicien opérateur de bord.

S'agissant du groupement d'intervention du déminage (GID), ses capacités ont continué d'être renforcées avec le remplacement et la formation des agents spécialisés au sein des centres proches des grandes agglomérations. Ces centres doivent notamment être capables de répondre à la fois aux demandes d'interventions en matière de lutte

contre le terrorisme (aux côtés des forces de sécurité, lors d'interpellations ou de perquisitions judiciaires ou sur des colis suspects) tout en conservant la capacité d'enlèvement et de destruction des restes explosifs de guerre.

Le groupement d'intervention du déminage a maintenu son activité opérationnelle en 2021. Ainsi, il a réalisé :

- 11 881 interventions sur munitions et explosifs ;
- 2 684 interventions sur objets suspects et engins improvisés dont 636 sur les aéroports parisiens ;
- 562 campagnes de sécurisation ;
- 93 assistances à perquisition en appui des groupes spécialisés (RAID, DGSI, etc.) et des services enquêteurs.

Le GID a par ailleurs collecté environ 446 tonnes de munitions en 2021 et en a détruit plus de 383 tonnes. Les destructions sont aujourd'hui toujours contraintes par l'insuffisante disponibilité des terrains de destruction.

Le groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) est confronté à un accroissement de ses missions qui implique une accélération du renouvellement et de l'adaptation de ses moyens matériels. En effet, le champ de première intervention des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) s'élargit en raison de la récurrence d'événements de grande ampleur comme les tremblements de terre, les inondations et les cyclones.

L'année 2021 s'est caractérisée par un nombre record de demandes d'assistance par le biais du mécanisme de protection civile de l'Union ainsi que par un très fort engagement opérationnel sur le territoire national, en réponse à des crises de toutes natures : inondations, tempêtes, feux de forêts, tremblements de terre, crise sanitaire, crises consulaires.

À titre d'illustration, les FORMISC ont effectué 159 missions opérationnelles, hors campagne feux de forêts, dont neuf à l'étranger (Grèce, Macédoine, Belgique, Guinée équatoriale, Haïti, Émirats arabes unis – 227 sapeurs sauveteurs projetés) et sept sur le territoire national ultra-marin (La Réunion, Polynésie, Mayotte, Martinique, Nouvelle-Calédonie - 175 sapeurs sauveteurs projetés).

Afin de répondre aux sollicitations opérationnelles à l'étranger, le GMNT a renforcé l'intégration de ses moyens au sein du mécanisme de protection civile de l'Union avec la certification du module EMERPAS (observation par drones) et la préparation de la certification par l'OMS de l'hôpital de projection ESCRIM.

En 2021, les FORMISC ont également renforcé la préparation opérationnelle de l'ensemble des modules d'intervention pour résorber le déficit d'entraînement consécutif à la crise sanitaire. En ce sens, les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) ont participé à 94 exercices ou entraînements majeurs et conduit 37 actions de coopération internationale.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR 1.1 : Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

OBJECTIF 2 : Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR 2.1 : Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

INDICATEUR 2.2 : Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

OBJECTIF 3 : Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR 3.1 : Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

INDICATEUR 3.2 : Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

OBJECTIF 4 : Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR 4.1 : Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt****INDICATEUR mission****1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	91,46	93,39	96	Non déterminé	93,31	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	10,32	7,58	11	Non déterminé	36,78	10

Commentaires techniquesPourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens ;
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales ;
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud ;
- pour la nouvelle région Alpes-de-Haute-Provence : l'Ardèche et la Drôme.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens ;
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

ANALYSE DES RÉSULTATSINDICATEUR 1.11 – Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

Le résultat de l'indicateur est comparable à ceux enregistrés depuis 2010, qui se répartissent entre 96,18% (en 2018, été particulièrement calme) et 88,72% (été 2017). Il s'aligne sur la moyenne des années 2010-2020, qui s'établit à 93,59%.

En 2021, l'essentiel de l'activité opérationnelle concerne principalement la moitié sud de la métropole (85 % des superficies brûlées) et plus particulièrement les départements méditerranéens (70 % du bilan national). Les feux de Moux (Aude – 766ha) et surtout celui du Gonfaron, qui a été exceptionnel par son intensité (Var – 6 832 ha), sont responsables de plus de la moitié du bilan annuel (66%). En revanche, l'activité opérationnelle a été faible dans les départements corses.

A l'inverse des deux années précédentes, on recense peu de feux d'espaces agricoles (environ 500 ha) en raison des conditions météorologiques estivales défavorables sur la moitié nord. Pour mémoire, ces données ne sont pas intégrées dans le calcul des indicateurs.

INDICATEUR 1.12 – Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

Le résultat de cet indicateur est faussé par le seul feu de Gonfaron qui totalise à lui seul 72% de la superficie totale brûlée pour un seul secteur en aléa climatique élevé. L'indicateur peut subir de fortes variations d'une année à l'autre

Sécurité civile

Programme n° 161 | Objectifs et indicateurs de performance

en fonction de la survenance de sinistres d'envergure majeure : il était de 7,58 ha en 2020 contre 36,78 ha en 2021, pour une moyenne de 14,40 ha sur la période 2010-2020.

Le résultat est aggravé si les risques sont localisés sur seulement quelques départements. Sans le feu de Gonfaron, cet indicateur serait de 10,10 ha en 2021.

La superficie du feu de Gonfaron s'explique par un contexte météorologique particulier (sécheresse élevée, forte chaleur et vent) plus que par une inefficacité du dispositif opérationnel (plusieurs moyens terrestres et aériens présents dès les premières minutes du sinistre). Les conditions locales ont permis une propagation très rapide de l'incendie dans un secteur particulièrement sensible (1 feu de ce type tous les 15 ans en moyenne). En revanche, les conditions exceptionnelles de température et de sécheresse ont tendance à l'être de moins en moins (dérèglement climatique), favorisant la potentielle survenue de feux de cette ampleur dans des secteurs déjà vulnérables.

OBJECTIF**2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels****INDICATEUR mission****2.1 – Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	92,8	92,17	95	93	91,2	96

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année en temps réel

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année en temps réel

INDICATEUR**2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile	%	89,83	94,10	98	96	94,15	98

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 – Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base :

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers. Ce taux de disponibilité est calculé heure par heure sur chaque base et compilé pour chaque journée. Pour l'année 2021, le taux de disponibilité des hélicoptères EC-145 de la DGSCGC en base est de 91,2 %, soit en baisse marginale par rapport à l'exercice précédent.

La disponibilité des hélicoptères a été sensiblement affectée par les difficultés logistiques rencontrées dans le cadre du nouveau marché INEO-ICARE notifié début 2021 qui se sont traduites par un allongement des délais d'approvisionnement sur l'ensemble des pièces. Cette situation s'est répercutée sur les temps de réalisation des visites périodiques de 800 heures avec un impact direct sur la disponibilité opérationnelle et technique.

La réduction du parc à 33 appareils suite à l'accident tragique de septembre 2021 survenu à Villars-de-Lans, associée aux difficultés d'approvisionnement tout au long de l'année, ont eu pour impact opérationnel la fermeture pour longue durée du détachement de Melun et des fermetures ponctuelles de certaines bases.

INDICATEUR 2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile :

Pour la flotte des Beechcraft 200, l'objectif de 96% a été atteint (96,04%) sur l'année 2021. La tenue des alertes demandées pour la flotte des canadiens CL415 est légèrement inférieure à la cible avec un taux de 94,9%.

En revanche, la tenue des alertes pour la flotte DASH8 est moins bonne (91,7%) en raison de nombreuses pannes engendrant pour certaines des immobilisations de longue durée. La performance du titulaire devrait être meilleure pour ce type d'appareil dont 3 sur 5 sont des appareils neufs.

OBJECTIF

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	-0,77	1,94	-10	0	0,27	-10

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes, y compris chimiques, des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

– stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;

– tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;

Sécurité civile

Programme n° 161 | Objectifs et indicateurs de performance

- tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;
- variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

INDICATEUR**3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	96,2	95,15	98	98	95,13	98
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	96,9	96,90	97	97	98,0	98

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 120 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixé à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes**

Malgré une augmentation globale de l'activité de ramassage, compensant en partie la baisse de 2020, les trois campagnes nationales de destruction ont permis de stabiliser les stocks en 2021. Les difficultés rencontrées pour les réduire s'expliquent toujours par l'insuffisante disponibilité des terrains de destruction compte tenu, en 2021 encore, de l'absence des conventions nécessaires avec le ministère des armées.

Par ailleurs, la cible historique prend en compte la capacité de destruction de munitions chimiques du site d'élimination de chargements d'objets identifiés anciens, dit « SECOIA ». Ce dernier, bien qu'achevé en 2020, n'est pas encore pleinement opérationnel.

INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais

L'exercice a été marqué par une reprise de l'activité à un niveau comparable à 2019, avant la crise sanitaire, sauf dans les aéroports parisiens, qui montrent encore un volume d'intervention inférieur de 40 % par rapport à 2019 (en 2020, il était inférieur de 60 % par rapport à 2019).

Le résultat atteint par les équipes prépositionnées dans les aéroports parisiens, bien que faible, est comparable à 2020. Il s'explique par la faible activité et un nombre important d'interventions réalisées hors heures ouvrées. Sur l'ensemble des 636 interventions réalisées dans les aéroports parisiens, en 2020, seules 31 ont été réalisées dans un délai supérieur à 15 minutes. Le délai moyen d'intervention est globalement stable et s'élève à 13 minutes.

Sur les 2 048 interventions, hors aéroports parisiens, réalisées en 2021, seules 41 l'ont été dans un délai supérieur à deux heures. Le respect de la cible montre le maintien de la performance atteinte jusque-là.

OBJECTIF**4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours****INDICATEUR****4.1 – Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès	%	97,7	98,01	98		98,01	100

Commentaires techniques

Source des données : Recensement des données par la direction des sapeurs-pompiers auprès des SDIS.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sapeurs-pompiers exploitant l'infrastructure Acropole/ANTARES sur la base d'un poste pour 3 sapeurs-pompiers.

Dénominateur : nombre total de sapeurs-pompiers (SDIS, BSPP, BMPM, Moyens nationaux) soit 250 000 (dont 200 000 volontaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 4.1 – Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès :**

Au 31 décembre 2021, 99 SIS sont raccordés à l'INPT, pour un taux d'adhésion de 98,01 %. Le déploiement en métropole est désormais figé et n'évoluera plus.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	16 901 698 16 510 617	60 000 1 759 522	6 140 000 149 619 891		34 599 586 178 782 453	34 639 586
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	42 584 140 137 091 868	24 345 698 36 458 461			237 467 999 339 735 390	239 490 326
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	15 407 570 18 438 274		107 702 821 114 645 033	4 773 520 4 673 520	130 551 552 140 421 502	130 551 552
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 067 801 5 824 427	32 000 97 170	18 000 10 000		10 821 284 10 550 171	10 821 284
Total des AE prévues en LFI	189 407 173	80 961 209	24 437 698	113 860 821	4 773 520	413 440 421	415 502 748
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+101 352		+165 374 156 (hors titre 2)			+165 475 507	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-502 124		+188 817 884 (hors titre 2)			+188 315 760	
Total des AE ouvertes	189 006 401		578 225 287 (hors titre 2)			767 231 688	
Total des AE consommées	184 360 732	177 865 186	38 315 154	264 274 925	4 673 520	669 489 516	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	16 901 698 16 051 370	1 085 548 2 522 236	6 140 000 114 496 343		35 625 134 143 962 371	35 665 134
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	66 872 814 122 402 415	103 954 951 92 038 173			341 365 926 380 625 649	343 388 253
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	15 407 570 18 844 956		108 109 801 116 285 545	4 773 520 4 673 520	130 958 532 142 468 694	130 958 532
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 067 801 6 223 736	32 000 52 698	18 000 10 000		10 821 284 10 905 008	10 821 284
Total des CP prévus en LFI	189 407 173	105 249 883	105 072 499	114 267 801	4 773 520	518 770 876	520 833 203
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+101 352		+165 374 156 (hors titre 2)			+165 475 507	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-502 124		+66 680 740 (hors titre 2)			+66 178 616	
Total des CP ouverts	189 006 401		561 418 599 (hors titre 2)			750 424 999	
Total des CP consommés	184 360 732	163 522 477	94 613 106	230 791 888	4 673 520	677 961 723	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 347 486 11 126 913	13 564 056 10 965 205	560 000 1 994 619	3 740 000 10 288 970		29 211 542	29 251 542 34 375 707
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	167 644 740 164 401 418	118 848 998 66 645 578	34 488 581 40 337 733			320 982 319	322 994 637 271 384 729
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 551 300 2 628 062	14 401 709 15 494 597		108 520 876 133 970 525	6 053 520 5 899 520	131 527 405	131 527 405 157 992 704
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 640 103 4 565 302	4 985 801 5 807 201	32 000 132 941	18 000 2 000		9 675 904	9 675 904 10 507 444
Total des AE prévues en LFI	186 183 629	151 800 564	35 080 581	112 278 876	6 053 520	491 397 170	493 449 488
Total des AE consommées	182 721 695	98 912 582	42 465 293	144 261 495	5 899 520		474 260 585

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 347 486 11 126 913	13 199 023 9 788 594	1 585 548 2 285 369	3 740 000 7 711 374		29 872 057	29 912 057 30 912 250
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	167 644 740 164 401 418	90 143 173 98 291 581	89 188 676 93 142 986			346 976 589	348 988 907 355 835 985
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 551 300 2 628 062	14 401 709 15 495 429		108 520 876 134 334 765	6 053 520 5 899 520	131 527 405	131 527 405 158 357 776
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 640 103 4 565 302	4 985 801 5 510 039	32 000 178 212	18 000 2 000		9 675 904	9 675 904 10 255 553
Total des CP prévus en LFI	186 183 629	122 729 706	90 806 224	112 278 876	6 053 520	518 051 955	520 104 273
Total des CP consommés	182 721 695	129 085 643	95 606 568	142 048 139	5 899 520		555 361 564

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	182 721 695	189 407 173	184 360 732	182 721 695	189 407 173	184 360 732
Rémunérations d'activité	109 351 313	111 871 679	110 341 511	109 351 313	111 871 679	110 341 511
Cotisations et contributions sociales	73 243 533	77 326 692	73 839 322	73 243 533	77 326 692	73 839 322
Prestations sociales et allocations diverses	126 849	208 802	179 899	126 849	208 802	179 899

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	98 912 582	80 961 209	177 865 186	129 085 643	105 249 883	163 522 477
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	95 816 623	76 461 209	173 500 674	125 989 684	100 749 883	159 157 965
Subventions pour charges de service public	3 095 959	4 500 000	4 364 512	3 095 959	4 500 000	4 364 512
Titre 5 – Dépenses d'investissement	42 465 293	24 437 698	38 315 154	95 606 568	105 072 499	94 613 106
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	42 419 537	24 437 698	38 223 852	95 245 139	105 072 499	94 491 049
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	45 756	0	91 301	361 429	0	122 057
Titre 6 – Dépenses d'intervention	144 261 495	113 860 821	264 274 925	142 048 139	114 267 801	230 791 888
Transferts aux ménages	15 979 016	16 809 000	15 919 160	15 979 016	16 809 000	15 919 160
Transferts aux entreprises	220 291	0	197 390	220 291	0	197 390
Transferts aux collectivités territoriales	91 959 910	87 316 082	100 786 136	91 969 384	87 316 082	102 750 399
Transferts aux autres collectivités	36 102 278	9 735 739	147 372 239	33 879 448	10 142 719	111 924 939
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	5 899 520	4 773 520	4 673 520	5 899 520	4 773 520	4 673 520
Dotations en fonds propres	5 899 520	4 773 520	4 673 520	5 899 520	4 773 520	4 673 520
Total hors FdC et AdP		413 440 421			518 770 876	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-400 772			-400 772	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+354 192 039			+232 054 896	
Total*	474 260 585	767 231 688	669 489 516	555 361 564	750 424 999	677 961 723

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	85 003		101 352	85 003		101 352
Autres natures de dépenses	2 372 593	2 062 327	165 374 156	2 372 593	2 062 327	165 374 156
Total	2 457 595	2 062 327	165 475 507	2 457 595	2 062 327	165 475 507

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		9 420		9 420				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		7 060		7 060				
04/2021		125 560		125 560				
05/2021		1 710		1 710				
06/2021		489 530		489 530				
07/2021		17 974		17 974				
08/2021		163 723		163 723				
09/2021		35 560		35 560				
10/2021		23 777		23 777				
11/2021		247 285		247 285				
Total		1 121 600		1 121 600				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		2 345		2 345				
04/2021	79 537	161 066 759	79 537	161 066 759				
05/2021		1 672		1 672				
08/2021	2 745	6 406	2 745	6 406				
10/2021		2 431 172		2 431 172				
11/2021	19 069	394 202	19 069	394 202				
12/2021		350 000		350 000				
Total	101 352	164 252 556	101 352	164 252 556				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	600		600					
Total	600		600					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		72 291 972						
Total		72 291 972						

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021	332 697	1 132 162	332 697	1 132 162				
Total	332 697	1 132 162	332 697	1 132 162				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		52 795 268		6 971 028				
Total		52 795 268		6 971 028				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		35 927 173		11 125 300				
28/06/2021				23 452 941	157 233	241 860	157 233	
17/11/2021		374 800		374 800				
19/11/2021				1 107 072				
Total		36 301 973		36 060 113	157 233	241 860	157 233	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						43 328		43 328
Total						43 328		43 328

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 108 813		2 108 813
01/12/2021		28 690 510		24 669 578	678 188		678 188	
Total		28 690 510		24 669 578	678 188	2 108 813	678 188	2 108 813

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	434 649	356 586 040	434 649	234 207 037	835 421	2 394 001	835 421	2 152 141

Sécurité civile

Programme n° 161 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 337319 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	67	64	67
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8°</i>	ε	ε	ε
Total		67	64	67

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Total				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888 10 892 423	23 101 698 167 890 030	34 639 586 178 782 453	11 497 888 10 892 423	24 127 246 133 069 948	35 665 134 143 962 371
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161 166 185 061	66 929 838 173 550 329	239 490 326 339 735 390	170 538 161 166 185 061	170 827 765 214 440 588	343 388 253 380 625 649
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641 2 664 674	127 883 911 137 756 828	130 551 552 140 421 502	2 667 641 2 664 674	128 290 891 139 804 021	130 958 532 142 468 694
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483 4 618 574	6 117 801 5 931 597	10 821 284 10 550 171	4 703 483 4 618 574	6 117 801 6 286 434	10 821 284 10 905 008
Total des crédits prévus en LFI *	189 407 173	224 033 248	413 440 421	189 407 173	329 363 703	518 770 876
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-400 772	+354 192 039	+353 791 267	-400 772	+232 054 896	+231 654 123
Total des crédits ouverts	189 006 401	578 225 287	767 231 688	189 006 401	561 418 599	750 424 999
Total des crédits consommés	184 360 732	485 128 784	669 489 516	184 360 732	493 600 991	677 961 723
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 645 669	+93 096 503	+97 742 172	+4 645 669	+67 817 608	+72 463 277

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 2 400 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	189 407 173	225 670 492	415 077 665	189 407 173	331 000 947	520 408 120
Amendements	0	-1 637 244	-1 637 244	0	-1 637 244	-1 637 244
LFI	189 407 173	224 033 248	413 440 421	189 407 173	329 363 703	518 770 876

Aucun amendement n'est venu impacter les crédits de Titre 2.

L'amendement n°1237, destiné à tenir compte des votes dans le cadre de l'examen du PLF 2021, est venu minorer les crédits HT2 du programme 161 à hauteur de 1 637 244 € en AE et en CP. L'application de l'amendement s'est fait de la manière suivante :

- action 11 : - 400 000 € en AE et en CP sur le titre 3
- action 12 :
 - - 837 244 € en AE et en CP sur le titre 3
 - -400 000 € en AE et en CP sur le titre 5.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits de titre 2, 678 188 € en hors CAS pension ont été annulés par la loi de finances rectificative du 01 décembre 2021 pour tenir compte d'une prévision d'exécution du programme 161 inférieure aux crédits ouverts par la LFI. Cette prévision a également permis la réalisation d'une fongibilité asymétrique de 2 400 000 € au sein du programme.

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont également été impactés par :

- -157 233 € par décret de transfert 2021-831 du 28 juin 2021 à destination du programme 178 « Préparation et emplois des forces », en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) en 2020 ;
- +600 € par arrêté du 3 novembre 2021, portant répartition de crédits, au titre de la consommation de forfait développement durable de janvier à juin 2021.

Il convient de noter également que 332 697 € de fonds de concours ouverts sur l'exercice 2020 ont été reportés sur l'année 2021.

Les crédits hors titre 2 ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits des décrets de transfert et de virement, ainsi que par deux lois de finances rectificatives.

D'une part, les crédits disponibles ont été réduits de :

- 241 860 € en AE et en CP par décret de transfert vers le P178, dans le cadre du protocole HEPHAÏSTOS ;
- 43 328 € par décret de virement vers le P216 pour la contribution du ministère de l'Intérieur au budget du centre national de ressources et de résilience (CN2R) pour les années 2020 et 2021 ;
- 2 108 813 € en AE et en CP par la loi de finance rectificative N°1.

D'autre part, d'autres mouvements de crédits sont venus abonder les crédits disponibles :

- 126 219 402 € en AE (dont 72 291 972 € d'AENE) et 8 103 190 € en CP de reports de l'exercice 2020 vers l'exercice 2021 :
 - 1 130 667 € en AE et en CP du fonds de concours ESCRIM ;
 - 1 495 € en AE et en CP du projet SAIP ;
 - 47 000 000 € en AE du MCO Hélicoptère ;
 - 3 752 066 € en AE et en CP prévus pour le protocole transactionnel avec la société SABENA (retrait anticipé des trackers) ;
 - 2 043 203 € en AE et 3 218 963 € en CP issus des crédits affectés pour les inondations du SUD-EST ;
- 36 301 973 € en AE et en CP résultant d'autres mouvements :
 - 374 800 € en AE en CP par décret de transfert en provenance du P129 pour l'acquisition de matériels NRBC-E ;
 - 33 713 029 € en AE et CP par décret de transfert en provenance du P363 pour le MCO des avions, dans le cadre du plan de relance ;
 - 2 214 144 € en AE et en CP , par décret de transfert en provenance du P363 pour le projet SAIP, dans le cadre du plan de relance ;

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

- 2 400 000 € en AE et en CP, de fongibilité asymétrique en provenance du titre 2 ;
- 28 690 510 € en AE et de 24 669 578€ en CP ouverts en loi de finances rectificative de fin d'année, LFR N°2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 161 a perçu 165 475 507€ en AE et en CP en fonds de concours et attribution de produits.

S'agissant du titre 2, la part des fonds de concours s'élève à 101 352 €, au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et du remboursement des frais engagés dans le cadre du mécanisme d'entraide. Ces crédits n'ont pas été consommés.

Concernant le hors titre 2, les fonds de concours s'élèvent à 165 374 156 € (dont 18,14 M€ d'AE et 54,72 M€ de CP n'ont pas été consommés) :

- 160 180 000 € en provenance de Santé Publique France, au titre du financement de la campagne de lutte contre la COVID19 menée par la Sécurité civile (ce fonds a été ouvert en cours de gestion pour le financement des centres de vaccination mis en place par les SDIS et les campagnes de tests réalisés dans les ports et aéroports sous la responsabilité des associations agréées de sécurité civile et des SDIS ; (14,73 M€ en AE et 51,60 M€ en CP n'ont pas été consommés et on été reportés en gestion 2022) ;
- 356 362 € au titre des participations contractuelles au financement de divers travaux (construction d'un centre de destruction des munitions historiques et installation de sirènes SAIP);
- 3 479 706 € au titre des participations de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre (dont 3,41 M€ en AE et 3,12 M€ en CP n'ont pas été consommés) ;
- 236 488 € au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile.

Les attributions de produits s'élèvent à 1 121 600€ en AE et en CP :

- 412 002 € en produit des cessions de biens mobiliers ;
- 709 598 € en rémunération des prestations fournies par la DGSCGC.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	947 036	6 491 417	7 438 453	947 036	10 704 635	11 651 671
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	947 036	6 491 417	7 438 453	947 036	10 704 635	11 651 671

RÉSERVE DE PRÉCAUTION

S'agissant du Titre 2 :

La réserve de précaution s'élevait à 0,5% des crédits alloués en LFI, soit 947 036 € dont 678 188 € de crédits hors CAS pensions et 268 848 € de crédits CAS pensions.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés en fin de gestion.

S'agissant du hors titre 2 :

Un montant de 2 108 813 € en AE et en CP a été dégelé pour être annulé lors de la LFR1.

Le reste de la réserve de précaution soit 4 382 604 € en AE et 8 595 822 € en CP a été dégelé dans le cadre des arbitrages de fin de gestion.

Les crédits de paiement ont permis de payer une partie des dépenses opérationnelles (MCO des aéronefs, colonnes de renfort de la saison feux, produits retardants) et ont permis d'honorer les restes à payer issus de la subvention d'investissement au territoire de Nouvelle Calédonie à hauteur de 2 136 296 €.

Pour les AE, en plus des lignes de dépenses évoquées ci-dessus, une partie a été consacrée à l'engagement des dépenses pour le financement de la BSPP et la contribution du P161 au financement des hélicoptères dits « dauphins polynésiens ».

FONGIBILITÉ

Deux fongibilités asymétriques pour un montant total de 2 400 000 € ont été effectuées. Ces crédits ont été reportés en 2022 dans le cadre du schéma de fin de gestion pour créer, sur l'exercice 2022, une réserve supplémentaire pour aléa.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	60,49	49,00	0,00	53,08	+4,08
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	43,17	35,00	0,00	45,27	+10,27
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	46,98	44,00	0,00	46,63	+2,63
1162 – Personnels techniques	0,00	471,13	500,00	0,00	500,37	+0,37
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 399,25	1 415,00	0,00	1 401,00	-14,00
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	65,88	61,00	0,00	61,97	+0,97
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	73,75	81,00	0,00	66,08	-14,92
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	293,75	305,00	0,00	296,00	-9,00
Total	0,00	2 454,40	2 490,00	0,00	2 470,40	-19,60

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+0,24	-7,65	-0,94	-6,71
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+0,85	+1,25	+0,98	+0,27
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	+0,32	-0,67	+0,46	-1,13

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1162 – Personnels techniques	+1,00	0,00	+6,01	+22,23	+15,05	+7,18
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	-1,02	+2,77	+2,77	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+0,02	-3,93	-1,10	-2,83
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	-3,35	-4,32	-0,40	-3,92
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	+2,49	-0,24	+0,53	-0,77
Total	+1,00	0,00	+5,56	+9,44	+17,35	-7,91

Précisions méthodologiques

L'ETPT annuel moyen est de 2 470,40 ETPT pour un plafond notifié de 2 490 ETPT soit une vacance sous plafond de 19,60 ETPT.

Des corrections techniques ont dû être apportées sur toutes les catégories d'emplois pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Les apprentis (32,42 ETPT en 2021) sont comptabilisés dans la catégorie d'emplois des personnels techniques. Les recrutements au titre de 2021 apparaissent en correction technique.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	27,00	1,00	5,70	22,00	13,00	7,70	-5,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	16,00	0,00	7,20	16,00	11,00	7,00	0,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	18,00	1,00	7,00	16,00	12,00	7,10	-2,00	-4,00
1162 – Personnels techniques	36,60	13,00	8,10	59,00	43,00	8,50	+22,40	+24,00
1164 – Militaires (hors gendarmes)	355,00	11,00	6,60	355,00	174,00	6,60	0,00	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	5,00	4,00	6,20	0,00	0,00	0,00	-5,00	-12,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	8,00	7,00	6,00	1,00	0,00	4,00	-7,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	11,00	11,00	5,90	16,00	0,00	8,70	+5,00	0,00
Total	476,60	48,00		485,00	253,00		+8,40	+8,00

La LFI prévoyait au total 8 créations d'emplois dont 12 créations d'emplois de personnels des moyens aériens au titre du renouvellement de la flotte amorcée en 2018, prévues en 2020 et reportées en 2021 et 4 suppressions d'emplois de personnels administratifs.

Ce schéma d'emplois a été respecté.

Sont intervenues en 2021 sur le programme 161, 477 sorties pour une prévision de 469 et 485 entrées pour une prévision de 477.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est légèrement inférieur à la prévision (48 départs réalisés pour une prévision de 50).

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, catégorie A, 1 départ a été réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels administratifs, catégorie B, aucun départ à la retraite pour 1 prévu ;
- pour les personnels administratifs, catégorie C, 1 départ a été réalisé pour 2 prévus ;
- pour les personnels techniques, 13 départs ont été réalisés pour 14 prévus ;
- pour les ouvriers d'Etat, 4 départs ont été réalisés pour 12 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 7 départs ont été réalisés pour 6 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale 11 départs ont été réalisés pour 8 prévus ;
- pour les personnels militaires, 11 départs ont été réalisés pour 6 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 253 personnels sont concernés, principalement des personnels militaires au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	229,00	221,34	0,00	0,00	+1,41	+2,40	+4,41	-2,01
Autres	2 261,00	2 249,06	0,00	+1,00	+4,15	+7,04	+12,94	-5,90
Total	2 490,00	2 470,40	0,00	+1,00	+5,56	+9,44	+17,35	-7,91

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	220,00
Autres	+8,00	2 235,40
Total	+8,00	2 455,40

L'effectif global du programme s'établit à 2 455 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2021 contre 2 446 ETP au 31 décembre 2020, soit une mesure de périmètre de 1 ETP et un schéma d'emplois de 8 ETP.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	146,00	128,22
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 227,00	2 239,03
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	39,00	33,41
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	78,00	69,74
Total	2 490,00	2 470,40
Transferts en gestion		0,00

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 128 ETPT dont 10 personnels administratifs de catégorie A, 4 personnels administratifs de catégorie B, 8 de personnels administratifs de catégorie C, 13 personnels techniques et 92 personnels militaires et 1 personnel du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 239 ETPT dont 18 personnels administratifs de catégorie A, 13 personnels administratifs de catégorie B, 24 de personnels administratifs de catégorie C, 464 personnels techniques, 1 299 personnels militaires, 60 ouvriers et ouvrières d'État, 66 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 295 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 33 ETPT dont 10 personnels administratifs de catégorie A, 15 personnels administratifs de catégorie B, 7 de personnels administratifs de catégorie C et 1 personnel technique ;

- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 70 ETPT dont 15 personnels administratifs de catégorie A, 13 personnels administratifs de catégorie B, 8 de personnels administratifs de catégorie C, 22 personnels techniques, 9 personnels militaires, 2 ouvriers et ouvrières d'État et 1 personnel de la catégorie « hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
33,00	0,36	0,19

33 apprentis étaient sous contrat avec la sécurité civile sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Au 31 décembre 2021, la sécurité civile comptait 39 apprentis pour une consommation en ETPT annuel moyen de 32,42 ETPT.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	109 351 313	111 871 679	110 341 511
Cotisations et contributions sociales	73 243 533	77 326 692	73 839 322
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	51 830 020	53 769 517	51 831 905
– Civils (y.c. ATI)	14 028 416	15 455 101	13 813 434
– Militaires	37 801 605	38 314 416	38 018 471
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	805 591		761 969
Autres cotisations	20 607 921	23 557 175	21 245 448
Prestations sociales et allocations diverses	126 849	208 802	179 899
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	182 721 695	189 407 173	184 360 732
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	130 891 675	135 637 656	132 528 827
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et de contributions sociales appliqués en 2021 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 % ;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,60 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2021 est de 67 375 € pour 13 personnels bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	125,21
Exécution 2020 hors CAS Pensions	130,89
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	0,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,75
– GIPA	-0,09
– Indemnisation des jours de CET	-0,85
– Mesures de restructuration	-0,25
– Autres dépenses de masse salariale	-4,56
Impact du schéma d'emplois	0,83
EAP schéma d'emplois 2020	1,21
Schéma d'emplois 2021	-0,38
Mesures catégorielles	0,30
Mesures générales	0,15
Rebasage de la GIPA	0,11
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,05
GVT solde	0,48
GVT positif	0,82
GVT négatif	-0,34
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,04
Indemnisation des jours de CET	0,74
Mesures de restructurations	0,32
Autres rebasages	4,98

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	-0,48
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,03
Autres variations	-0,51
Total	132,53

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, relevant du programme 161 a été exécuté pour un montant exécuté de 107 180 € au profit de 176 personnels bénéficiaires.

En 2021, les mesures bas salaires ont été exécutés à hauteur de 47 711 €.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,19 % en 2021, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 0,82 M€, soit 0,62 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2021. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2020 et 2021).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,34 M€, soit 0,26 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 0,48 M€, soit 0,36 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2021.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2020 (-4,55 M€) comprend :

- le versement des indemnités pour service en campagne (ISC) exécutées en 2020 à hauteur de -2,46 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2020 à hauteur de -1,72 M€ ;
- de rétablissement de crédits à hauteur de 0,21M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de - 0,17 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- le versement d'une prime COVID 19 pour -0,20 M€ ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des pilotes du groupement des moyens aériens et des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de - 0,21 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2021 (+ 4,98 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2021 à hauteur de 2,55 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 2,21 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de 0,16 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) pour 2020 ;
- des rétablissements de crédits à hauteur de -0,20 M€ ;
- le versement d'une prime COVID pour 330 € ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de 0,27 M€ ;

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,58 M€) comprend :

- la différence entre le remboursement des personnels mis à disposition au titre de 2021 et l'exécution 2020 pour 0,07 M€ ;
- l'économie relative à la suppression progressive de l'IECSG prévue par le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à hauteur de -0,03 M€ ;
- la rémunération des apprentis pour 0,03 M€ ;

- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2021 et l'exécution 2020 pour 0,06 M€ ;
- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2021 et 2020 pour 0,25 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de 0,04 M€ ;
- la variation de la prime de lien en service des personnels militaires entre 2020 et 2021 pour -0,01 M€ ;
- l'indemnité de détachement opérationnel (IDO) pour -0,12 M€ ;
- les primes police et déminage versées aux personnels police de la sécurité civile pour -0,14 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les heures supplémentaires, hors ouvriers d'État, en 2021 et l'exécution 2020 pour 0,06 M€ ;
- la rupture conventionnelle pour 0,03 M€ ;
- la suppression de l'indemnité pour sujétion d'alerte opérationnelle (AOPER) pour -0,76 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	60 537	62 537	62 338	51 454	55 034	53 145
1175 – Personnels administratifs cat B	37 789	40 634	38 297	31 231	34 881	31 492
1176 – Personnels administratifs cat C	32 991	33 791	33 180	27 705	29 256	27 904
1162 – Personnels techniques	81 190	91 016	76 449	62 104	68 274	59 506
1164 – Militaires (hors gendarmes)	38 530	38 692	38 546	34 770	34 951	34 817
1165 – Ouvriers d'Etat	0	50 317	58 670	0	33 162	38 359
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	89 637	97 877	94 945	82 658	90 384	87 633
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	62 555	65 340	67 918	57 768	60 318	62 680

Les coûts moyens d'entrée et de sortie ont été calculés, pour les personnels civils, à partir des données anonymisées de l'infocentre des rémunérations INDIA Rému, et, pour les personnels militaires, d'après des données disponibles dans le SIRH de l'armée de terre CONCERTO.

En raison du faible nombre de personnels dans certaines catégories d'emplois, les coûts moyens sont assez fluctuants selon les catégories d'agents entrants et sortants et peuvent occasionner d'importantes variations suivant les années.

Pour les personnels administratifs de catégorie A et les « hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale, une hausse des coûts moyens d'entrée est constatée entre la prévision et l'exécution. A l'inverse, les coûts moyens de sorties sont en baisse par rapport à la LFI 2021.

Pour les personnels administratifs de catégorie B et les personnels techniques, une baisse des coûts moyens d'entrée et de sortie est constatée entre la prévision et l'exécution.

Pour les personnels administratifs de catégorie C, les coûts d'entrées sont en baisse mais à l'inverse, et à l'instar des ouvriers d'Etat, les coûts de sortie sont en hausse.

Pour le personnel militaire et les corps d'encadrement et d'application une hausse des coûts moyens d'entrée et de sortie est constatée entre la prévision et l'exécution, en raison notamment des arrivées et des départs de personnels plus gradés.

Le coût moyen global hors CAS pensions du programme, toutes catégories d'emplois confondus, s'élève à 54 473 €.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						6 483	9 725
Réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C)	69	personnels techniques	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et corps des systèmes d'information et de communication	09-2020	8	6 483	9 725
Mesures statutaires						92 292	92 292
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - CC/CCD	71	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction	01-2021	12	12 233	12 233
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR)- administratifs et techniques	114	A, B et C	Administratifs et techniques	01-2021	12	14 200	14 200
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - Militaires	1 165	Personnels militaires	Officiers, sous-officiers et MDR	01-2021	12	65 859	65 859
Mesures indemnitaires						204 200	204 200
Reclassement des techniciens aéronautiques	76	Contractuel et actifs de la police nationale	Techniciens aéronautiques	01-2021	12	3 078	3 078
Nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM)	1 399	Militaires	Tous	01-2021	12	201 122	201 122
Total						302 975	306 217

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2021, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 302 975 € en hors CAS pensions. L'enveloppe en LFI était de 48 666 € soit une différence de + 254 309 €. Cet écart est essentiellement lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de rémunération des personnels militaires (NPRM) et de l'indemnité de mobilité géographique des militaires qui n'avait pas pu être anticipée en PLF 2021.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérés par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ». Pour 2021, ces mesures catégorielles exécutées s'élèvent à 20 683 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Trois mesures étaient prévues en PLF 2021 :

- le réexamen de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des personnels des services techniques A, B et C et personnels des systèmes d'informations et de communication B et C à hauteur de 6 483 €, a été exécuté au même montant ;
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des administratifs et techniques prévue à hauteur de 14 200 €, a été exécutée au même montant ;
- la création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA prévue en LFI à hauteur de 4 083 €, n'a pas été exécutée. Aucun agent n'a finalement été concerné.

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale affectés sur le programme sont gérés par la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) du ministère et sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités ».

La mise en œuvre du PPCR de la catégorie des « hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale, unique mesure prévue en LFI à hauteur de 20 822 €, a été exécutée pour un montant de 12 233 €.

Les mesures concernant les personnels militaires de la sécurité civile gérés par le ministère des armées s'élèvent à 266 981 €.

Il s'agit de deux mesures non inscrites en LFI 2021 car inconnues lors de la budgétisation :

- la mise en œuvre du protocole PPCR des personnels militaires pour un montant de 65 859 € ;
- la mise en œuvre du premier volet de la NPRM pour un montant de 201 122 €.

Une seule mesure à l'initiative du responsable de programme a été mise en œuvre. Il s'agit du reclassement des techniciens aéronautiques. Prévue en LFI à hauteur de 3 078 €, elle a été exécutée au même montant.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2021 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur".

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 580 625 287	CP ouverts en 2021 * (P1) 563 818 599
AE engagées en 2021 (E2) 485 128 784	CP consommés en 2021 (P2) 493 600 991
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 72 107 642	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 103 389 320
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 23 388 861	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 390 211 671

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 316 305 019				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -8 288 157				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 308 016 862	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 103 389 320	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 204 627 542
AE engagées en 2021 (E2) 485 128 784	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 390 211 671	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 94 917 114
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 299 544 655
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 112 490 040
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 187 054 615

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

La réduction des restes à payer se poursuit avec notamment l'avancement des marchés d'acquisitions des DASH et du MCO des aéronefs.

La baisse ralentit toutefois en 2021 sous l'effet conjugué des restes à payer générés :

- de l'engagement des conventions pour les tests dans les aéroports de la plaque parisienne (Fonds de concours Santé Publique France) ;
- de l'engagement des conventions pour les centres de vaccination (Fonds de concours Santé Publique France) ;
- de l'engagement du marché de MCO des cellules des hélicoptères.

Justification par action

ACTION

11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Prévention et gestion de crises	11 497 888	23 141 698	34 639 586	11 497 888	24 167 246	35 665 134
	10 892 423	167 890 030	178 782 453	10 892 423	133 069 948	143 962 371

L'action 11 "Prévention et gestion de crises" comprend :

- la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques et menaces potentiels, émergents ou avérés (menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique notamment) ;
- l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices) ;
- l'action du CNCMFE service central à compétence nationale.
- le développement et le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ;
- la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres : cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le pré-positionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence, qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter aux sinistrés une première réponse de l'État ;
- au titre de la prévention opérationnelle et la protection des populations, le développement d'une capacité nationale en matière de menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement -VDIP- et soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt) ;
- l'activité opérationnelle (produits retardants, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	2 214 144	1 948 383	2 214 144	1 948 383
Total	2 214 144	1 948 383	2 214 144	1 948 383

Des crédits ont été transférés en 2021 depuis le programme 363 « Compétitivité » vers le programme 161 à hauteur de 2 214 144 €, au titre du financement du système d'alerte et d'information aux populations. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 1 948 383 euros en AE et en CP.

Bien que l'ensemble des crédits transférés aient initialement été ouverts en LFI 2021 sur le titre 5 du programme 363, une partie de ces crédits a été exécutée en titre 3 (à hauteur de 804 547 € en AE et en CP) pour :

- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- les dépenses non-immobilisables du projet.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 497 888	10 892 423	11 497 888	10 892 423
Rémunérations d'activité	6 426 959	6 152 466	6 426 959	6 152 466
Cotisations et contributions sociales	5 047 274	4 727 065	5 047 274	4 727 065
Prestations sociales et allocations diverses	23 655	12 891	23 655	12 891
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 941 698	16 510 617	16 941 698	16 051 370
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 941 698	16 510 617	16 941 698	16 051 370
Titre 5 : Dépenses d'investissement	60 000	1 759 522	1 085 548	2 522 236
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	60 000	1 713 221	1 085 548	2 430 178
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		46 301		92 057
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 140 000	149 619 891	6 140 000	114 496 343
Transferts aux ménages	50 000	41 400	50 000	41 400
Transferts aux entreprises		197 390		197 390
Transferts aux collectivités territoriales		6 851 862		6 679 828
Transferts aux autres collectivités	6 090 000	142 529 240	6 090 000	107 577 725
Total	34 639 586	178 782 453	35 665 134	143 962 371

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (74 065€ en AE et 81 456€ en CP)

Ces dépenses correspondent à des frais de déplacement des personnes affectées en COZ et EMIZ. Aucune évolution n'est à signaler.

Activités liées à la gestion de crise (16 886€ en AE et 14 108€ en CP)

Il s'agit d'erreur d'imputation, ces dépenses s'imputent sur l'action 14.

Carburant des avions et des hélicoptères (9 335 721€ en AE et 9 316 465€ en CP)

Ce niveau de dépenses légèrement inférieur à la programmation est dû à une saison feux de forêt moyenne et un coût du carburant qui est resté contenu en lien avec la crise sanitaire.

Colonnes de renfort (521 345€ en AE et 308 604€ en CP)

En application de l'article L 742-11 du code de la sécurité intérieure, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État. En 2021, les préfetures ont sollicité la DGSCGC pour le financement de dispositifs prévisionnels de secours destinés à sécuriser des rave-parties non déclarées. Dans ces situations d'urgence et en l'absence d'organisateur connu, le représentant de l'Etat intervient dans le cadre de ses pouvoirs de police pour assurer l'ordre, la salubrité et la tranquillité publique.

En 2021, les efforts liés à la gestion de la crise sanitaire ont également entraînés des coûts significatifs.

Par ailleurs, la DGSCGC a financé sur les crédits 2021 la mobilisation des moyens mis en œuvre dans le cadre de la tempête ALEX survenue fin 2020 et pour laquelle tous les éléments justificatifs n'étaient pas parvenus en 2020.

Ces dépenses sont budgétées en titre 6, ce titre supportant l'essentiel des coûts. Toutefois, ponctuellement, la DGSCGC effectue directement des dépenses de fonctionnement au titre des colonnes de renfort.

Entretien du réseau d'alerte (57 868€ en AE et 1 736€ en CP)

Depuis juillet 2015, le réseau national d'alerte (RNA) n'est plus opérationnel et les sirènes qui en relevaient ont soit été interconnectées au SAIP, soit cédées aux communes, soit démontées. Les crédits prévus à cet effet doivent permettre de prendre en charge les dépenses liées au démantèlement de sirènes qui n'ont pas été réutilisées dans le cadre du déploiement du SAIP et plus particulièrement celles pouvant présenter un danger pour leur environnement. Pour exemple, en 2020, la préfecture des Bouches-du-Rhône a lancé un plan de démontage de sirènes RNA qui étaient installées à Marseille et non réutilisées au titre du SAIP, plan qui s'est poursuivi en 2021. Ces dépenses ont connu un retard dans la facturation.

Exercices de gestion de crise (74 418€ en AE et 52 741€ en CP)

Ces exercices s'intègrent dans les consignes données aux préfectures par l'instruction du ministre de l'intérieur et des instructions interministérielles annuelles des exercices d'urgence nucléaire et radiologique. A ce titre, il a été financé une simulation de pression médiatique en situation de crise. L'activité s'est avérée inférieure aux prévisions à cause des restrictions liées à la crise sanitaire.

Fonctionnement du centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive - CNCMFE-NRBC-E (182 712€ en AE et 119 510€ en CP)

En 2021, les actions menées par le centre ont atteint les objectifs pédagogiques fixés et se sont réparties ainsi :

Nb participants	DGSCGC	DGPN	DGGN	Armées	Santé	Préfectures- autre
Formations	68	22	48	60	32	17
Entraînements	714	475	256	125	229	65

L'activité du CNCMFE a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Le nombre de participants lors des formations a été peu réduite car les formations se sont malgré tout tenues en distanciel. Par contre les contraintes de distanciation sociale n'ont pas permis d'accueillir le nombre habituel de participants lors des entraînements (réduction de plus de la moitié des effectifs entraînés),

Les dépenses indiquées ci-dessus répondent aux frais de fonctionnement courant, aux déplacements et aux actions de Formations / entraînements.

La dépense budgétaire est minorée par les remboursements des différents contributeurs (ils sont calculés au prorata du nombre de stagiaires adressé par les différentes directions générales et état-major dont la répartition est indiquée dans le tableau supra).

En 2021, hors services NRBC, 40 537,72 euros ont été dépensés pour financer 30 exercices de préfectures.

Le contexte sanitaire n'a pas permis pendant le premier semestre de préparer et de faire des exercices. Le décalage de ces exercices à la rentrée de septembre 2021 est particulièrement sensible.

Ces exercices ont porté sur la réponse de sécurité civile et publique en cas de nombreuses victimes ou dans le cadre d'environnements contraints (dans les transports ou leurs infrastructures, en cavité souterraine). Un exercice a également concerné la gestion d'une pollution maritime.

On note que pour 2021, les participations ont principalement financé le petit matériel, les frais d'alimentation et les frais de transports des plastrons.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRB-C-E (558 053€ en AE et 786 246€ en CP)

La DGSCGC, conformément aux recommandations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, concourt, au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques, chimiques et explosives (NRBCE).

La doctrine interministérielle en la matière se base sur 6 situations-types du plan gouvernemental NRBC, prévoyant des crises de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Ces situations déterminent le dimensionnement

des capacités de la DGSCGC au sein du contrat capacitaire interministériel NRBC (2021/2024) validé en juillet 2021 qui repose sur un objectif de 26,77 M € de dépenses pluriannuelles (T3 et T5).

L'écart de consommation résulte de cet objectif validé à la mi année et non connu lors de l'inscription des crédits en LFI. Les crédits ont en outre été abondés par voie de décret de transfert en provenance du programme 129.

En 2021, diverses dépenses de fonctionnement ont été effectuées pour la mise en œuvre du contrat général interministériel, ce qu'a permis l'achat de lots de consommables divers (remise à niveau de produits médicaux et sanitaires, (Poursuite de la CAPINAV, réapprovisionnement des stocks de protection de la population de la réserve nationale, matériels de détection biologiques, maintien en condition opérationnelle des moyens NRBC).

Produit retardant (4 613 851€ en AE et 4 227 996€ en CP)

L'utilisation de produits retardants, terrestres ou aériens, constitue un des piliers de la politique nationale de lutte contre les feux de forêts et a un impact déterminant dans les bilans annuels, notamment en termes de surfaces brûlées. Ils sont utilisés sur les feux les plus dangereux afin d'assurer la protection des zones à fort enjeux, mais également dans le cadre du guet armé aérien afin de contenir les départs de feu naissants sur lesquels les moyens terrestres n'interviennent pas encore.

Principalement réalisées au cours de la période estivale, les commandes de produit retardant s'élèvent à 2 000 tonnes (1 600 tonnes de retardant aérien et 400 tonnes de retardant terrestre) dont 100 tonnes au profit de l'île de la Réunion. On note en 2021 une consommation plus importante de retardant terrestre en lien avec l'augmentation du nombre de détachements utilisant ce produit (157 tonnes en 2019, 114 tonnes en 2020, 470 tonnes en 2021).

Jusqu'à la fin du mois de juillet, l'évolution de la consommation était comparable à celle de 2019 (900 tonnes) mais la forte activité opérationnelle du mois d'août a donné lieu à une très forte augmentation, notamment lors du feu de Gonfaron (16 août - Var - 6 832 ha). A l'occasion de cette semaine (16 au 20 août 2021), plus de 560 tonnes de retardant ont été consommées.

La volatilité de l'activité opérationnelle rend, comme chaque année, compliquée la budgétisation. Toutefois, en 2021 la consommation réelle reste proche à la fois de la moyenne et des crédits prévus en PLF.

Fonctionnement du SAIP et dépenses du projet non immobilisables (1 075 628€ en AE et 1 142 438€ en CP)

En 2021, ces crédits de fonctionnement ont été utilisés pour financer des actions de maintien en condition opérationnelle des sites SAIP (sirènes, armoires électriques et armoires de commande).

Une partie de ces crédits a également été utilisée pour l'élaboration des cahiers des charges relatives au renouvellement des différents lots de l'accord-cadre dédié au SAIP dans le cadre d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette dépense a été financée par les crédits du plan de relance (abondement par voie de décret de transfert en provenance du P363).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Activité liée à la gestion de crise (2 190€ en AE et 2 190€ en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, ces dépenses s'imputent sur l'action 14.

Matériels et équipements spécialisés dans la lutte contre les menaces notamment NRBC-E (599 690€ en AE et 426 205€ en CP)

Le dimensionnement des capacités de la DGSCGC au sein du contrat capacitaire interministériel NRBC (2021/2024) a été validé en juillet 2021. Il implique une augmentation de l'effort d'investissement au cours des prochaines années ce qui explique une consommation de crédits nettement supérieure à ce qui était indiqué dans le PAP (60 000 €).

Comme pour les dépenses de fonctionnement, les investissements en matière de NRBC-E ont été partiellement financés par le décret de transfert en provenance du P129.

SAIP investissement (1 157 642€ en AE et 2 093 840€ en CP)

Les dépenses d'investissement du projet SAIP couvrent essentiellement l'achat de matériels ainsi que le déploiement du système d'alerte et d'information des populations par l'installation et le raccordement de nouvelles sirènes d'alerte des populations sur les zones prioritaires. En 2021, eu égard au contexte sanitaire et à la proximité de l'achèvement de la première vague de déploiement, 75 sirènes ont été installées et recettées, dont 23 sur le département de Mayotte. Le

nombre de sirènes installées et raccordées au SAIP atteint aujourd'hui 2127. En 2021, le budget du projet SAIP a été abondé de crédits du plan de relance par voie de décret de transfert en provenance du P363.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Actions de prévention des feux de forêt (454 688€ en AE et 454 612€ en CP)

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de prévention des feux de forêt :

- par des subventions à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne- Entente VALABRE. Ces subventions permettent d'indemniser les mises à disposition de personnels assurant des permanences opérationnelles, de soutenir les actions de formation des responsables d'intervention « feux de forêt » et d'appuyer les actions de prévention, d'information et de recherche réalisées par l'Entente ;
- par une subvention (pour le développement des systèmes d'information géographique (SIG) « défense de la forêt contre l'incendie » réalisés en zones sud et sud-ouest, qui apportent une plus-value déterminante à l'appréciation des risques et à la capitalisation des données sur le risque « feu de forêt ».

Colonnes de renfort (148 744 803€ en AE et 113 641 331€ en CP)

L'exécution 2021 est particulièrement élevée et atypique en raison de l'imputation des dépenses liées au fond de concours ouvert par Santé Publique France en vue de la prise en charge des dépenses réalisées au titre de la campagne de vaccination menée par les SDIS et au titre des dépenses de tests réalisées dans les ports et aéroports.

Plus classiquement, le montant des crédits mobilisés est directement fonction du niveau de l'activité opérationnelle, et en particulier de l'importance de la saison feux de forêt et des crises nécessitant l'engagement de moyens (inondations majeures notamment). Il est donc susceptible de variations considérables.

Les colonnes de renfort « feux de forêt » ont principalement été engagées dans les départements méditerranéens au cours des mois d'août. En 2021, le budget consacré à ces renforts est de 4,2 M€ :

- dont 0,3 M€ de report l'année 2020 ;
- l'impact du feu de Gonfaron est notable puisque la majeure partie des 0,9 M€ consommés dans le cadre de l'engagement des renforts dans le Var lui sont consacrés (21 %) ;
- à noter que 0,6 M€ liés à l'activité opérationnelle en 2021 sont reportés sur l'exercice budgétaire 2022 (arrivée tardive de dossiers).

Les dépenses liées à la crise sanitaire entraînent une hausse d'ampleur et sans commune mesure avec le budget habituellement consacré aux colonnes de renfort :

- Depuis novembre 2020 est mis en œuvre dans les ports et aéroports un dispositif de tests dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 qui est toujours en cours au premier trimestre 2022. Les AASC et les préfetures ont signé des conventions, sous la supervision de la DGSCGC, pour la prise en charge des différents coûts du dispositif (il est à noter que l'essentiel des coûts se concentre sur les aéroports parisiens).
- Ces dépenses intègrent également depuis avril 2021 celles liées aux remboursements des SDIS dans le cadre des centres de vaccinations COVID placés sous l'autorité des services d'incendie et de secours. Ces centres de vaccination constituent l'essentiel de la dépense 2021 (118 559 944 € en AE et 90 822 538 € en CP).
- L'ensemble de ces dépenses COVID-19, non prévues en LFI, est financé par Santé Publique France via l'ouverture d'un fonds de concours dédié.

L'écart entre les AE et les CP s'explique par l'engagement préalable des dépenses pour les tests COVID-19 réalisés dans les aéroports de la plaque parisienne ainsi que par les conventions liées à la vaccination.

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (41 400€ en AE et 41 400€ en CP)

Immédiatement après une catastrophe d'une ampleur considérable, afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits d'extrême urgence pour aider financièrement les victimes d'un accident ou d'une catastrophe à faire face à leurs besoins immédiats. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

l'attribution est arrêtée par le préfet de département en vue de permettre aux sinistrés de réaliser des dépenses de première nécessité (hôtel, nourriture, habillement...).

Ces crédits non pilotables du fait de leur objet, aide d'urgence aux sinistrés de catastrophes, ont été mobilisés en 2021 pour aider notamment les sinistrés du Gars lors des inondations du 14 septembre 2021 ou du Var lors de deux évènements (feu de forêt de Gafaron et inondations d'octobre).

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion des crises (379 000€ en AE et 359 000€ en CP)

Le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BGRM) a bénéficié d'une subvention dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulée par les communes au titre des dégâts provoqués par les phénomènes de mouvements de terrain et d'inondations par remontée de nappe phréatique. Cette subvention couvre une partie des frais engagés par le BGRM pour réaliser les rapports d'expertise nécessaires au traitement des dossiers.

La sous-direction de la préparation, de l'anticipation et de la gestion des crises (SDPAGC) assure ainsi le suivi de sept conventions avec quatre partenaires extérieurs (établissements publics, associations) :

- cinq pour la mise à disposition des expertises métiers en matière de gestion de crise/ prévention des risques (Veille et information de la population et des autorités, formation, participation et accompagnement des acteurs nationaux ou locaux lors de RETEX, sensibilisation, planification) en ce qui concerne les risques littoral et portuaire, climatiques, sismiques et industriels ;
- un dans le cadre du déploiement des systèmes mis en œuvre pour les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique et tellurique (SHOM/CENALT).

ACTION

12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	170 538 161	68 952 165	239 490 326	170 538 161	172 850 092	343 388 253
	166 185 061	173 550 329	339 735 390	166 185 061	214 440 588	380 625 649

L'action 12 " Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux " regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. En 2021 les priorités se sont inscrites dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emplois des moyens nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement a été poursuivi, avec notamment le troisième DASH livré en février 2021 dans le cadre de la commande en 2018 de six avions multi-rôles dont les deux premiers appareils avaient été livrés en 2019 et 2020.

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile :

La sous-action 1 " Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions " recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, 5 avions polyvalents bombardiers d'eau Dash 8 Q 400, et 3 avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King 200).

L'État, à travers la DGSCGC, a pourvu au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs. Les moyens aériens nationaux de lutte contre les feux de forêts ont été mis, pour emploi, à la disposition des préfets de zone de défense et de sécurité et plus particulièrement les préfets des zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est et Sud-Ouest dans les conditions habituelles. Le Beechcraft N°98 équipé d'un système de boule optronique a achevé sa phase de test et d'expérimentation en 2021 et a été utilisé durant la saison feux.

La sous-action 2 " Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres " englobe l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC) et des établissements de soutiens opérationnel et logistique (ESOL) Nord et Sud. L'état-major du COMFORMISC, les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) et le matériel de la Réserve Nationale (RN) constituent les renforts nationaux terrestres de la sécurité civile. Ils maintiennent chaque jour 262 militaires en astreinte immédiate. Ils sont engagés sur tout type de catastrophes (feux de forêt, catastrophes naturelles et technologiques, crises sanitaires, assistance aux populations et participation à la gestion de crise) en France ou à l'étranger. A titre d'illustration, en 2021, les FORMISC ont effectué 159 missions opérationnelles hors campagne feux de forêts dont 9 à l'étranger et 7 sur le territoire national ultra-marin. En période estivale, de fin juin à fin septembre, les FORMISC déploient plus de 550 sapeurs sauveteurs dans le cadre de la campagne de lutte contre les feux de forêt annuelle en mettant en œuvre un groupement opérationnel de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) tout en maintenant une réponse opérationnelle pour tout autre événement national ou international. Lors de la campagne de lutte contre les feux de forêts, les FORMISC ont réalisé 57 missions et ont été engagés 45 fois sur feux. Cette capacité de réaction immédiate est complétée par un deuxième échelon d'intervention qui mobilise jusqu'à 600 sapeurs sauveteurs en 72h00 pour un mois sans relève. Les FORMISC participent également au dispositif permanent de veille et de gestion de crise aux niveaux zonaux et nationaux en armant les centres opérationnels zonaux hors IDF, sur le territoire métropolitain et outre-mer (Guyane, La Réunion, La Martinique). Elles ont participé à 94 exercices/entraînements majeurs et conduit 37 actions de coopérations internationales. Les ESOL ont effectué 500 missions de livraisons soit 4586 m³ de matériel transporté soit plus de 75 semi-remorques. Les acquisitions de matériels majeurs ont été: 9 camions de lutte contre les feux de forêts (CCF), 4 embarcations, 1 remorque de dépannage, 1 tracto-niveleur.

La sous-action 3 " Préparation et intervention des moyens nationaux aériens " :

La sous-action Hélicoptères présente l'activité de secours à la personne par hélicoptères en milieux difficiles (littoral, montagne). Sa mise en œuvre s'appuie sur le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC, situé à Nîmes) chargé de pourvoir au soutien, à la préparation et à la formation des équipages, à la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils et, sur les 23 bases opérationnelles en métropole et outre-mer, à la mise à disposition permanente des moyens de secours héliportés.

La flotte des hélicoptères (« Dragons ») a été également renforcée avec l'acquisition de deux hélicoptères neufs de type H145 commandés en 2020 dans le cadre du plan de relance et livrés en décembre 2021. Cependant un tragique accident d'hélicoptère survenu le 12 septembre 2021 à Villard-de-Lans, ayant conduit au décès d'un mécanicien opérateur de bord, avait réduit la flotte d'EC145 à 33 appareils. Par ailleurs, deux appareils supplémentaires ont été commandés fin 2021, pour une livraison prévue fin 2022-début 2023.

En 2021, la location d'hélicoptères de classe 11 tonnes a été reconduite.

La sous-action n°4 " Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage " englobe les missions de collecte, neutralisation et destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, GIGN, BRI, DGSI...) dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels ainsi que l'expertise au bénéfice des autorités judiciaires ou la réalisation de formation de services spécialisés français ou étrangers. Pour assurer ces différentes missions et être en mesure de les exercer de manière adéquate sur l'ensemble du territoire, le groupement d'intervention du déminage s'appuie sur 28 structures dont 1 direction et 27 sites répartis sur le territoire national. Le groupement s'est attaché à remplir deux objectifs majeurs : réduire les stocks de munitions et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste. En 2021, le niveau de l'action des démineurs a augmenté par rapport à l'activité 2020 que cela soit sur le traitement des munitions que les interventions sur objets suspects et engins improvisés.

La sous-action 5 " Préparation et intervention des moyens nationaux de soutien " regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre mutualisés au sein des moyens nationaux. Il s'agit d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises, tout en maximisant le recours aux synergies internes aux moyens nationaux. Cette sous-action porte notamment les dépenses relatives à l'immobilier et la réserve nationale.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	33 713 029	33 713 029	33 713 029	33 713 029
Total	33 713 029	33 713 029	33 713 029	33 713 029

Des crédits ont été transférés en 2021 depuis le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » vers le programme 161 pour assurer le financement du MCO des avions de la sécurité civile. Ils ont été consommés à hauteur de 33,7 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	170 538 161	166 185 061	170 538 161	166 185 061
Rémunérations d'activité	100 740 978	99 456 361	100 740 978	99 456 361
Cotisations et contributions sociales	69 747 526	66 680 818	69 747 526	66 680 818
Prestations sociales et allocations diverses	49 657	47 882	49 657	47 882
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	44 606 467	137 091 868	68 895 141	122 402 415
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 606 467	137 091 868	68 895 141	122 402 415
Titre 5 : Dépenses d'investissement	24 345 698	36 458 461	103 954 951	92 038 173
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 345 698	36 413 461	103 954 951	92 008 173
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		45 000		30 000
Total	239 490 326	339 735 390	343 388 253	380 625 649

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Activités des centres opérationnels de zone (COZ), des états-majors interministériels de zone (EMIZ) (5 460€ en AE et 5 460€ en CP)**

Il s'agit d'une erreur d'imputation, ces dépenses ont vocation à s'imputer sur l'action 11.

Carburant des véhicules terrestres (erreur d'imputation) (374 953€ en AE et 391 164€ en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 14.

Coopération au profit de tiers (2 940 072€ en AE ET 2 910 829€ en CP)

Il s'agit presque intégralement du remboursement de l'ensemble des sommes dues dans le cadre des "dauphins polynésiens". Un accord sur le montant de la contribution du ministère de l'intérieur à l'entretien de ces hélicoptères positionnés en Polynésie par le ministère des armées est intervenu en 2021. 2 889 970 € en AE et en CP ont été consacrés pour rembourser les coûts de fonctionnement. Cette dépense, qui n'était pas budgétée, couvre la contribution du P161 jusqu'à la fin de l'année 2020 (la dépense 2021 est exigible en 2022).

Entretien courant des bâtiments (1 146 272€ en AE et 1 103 235€ en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine.

En prenant en compte les dépenses d'investissement, les dépenses de cette activité s'élèvent au total à 1 527 648 € en AE et 1 449 150 € en CP, au-delà des montants prévus au projet annuel de performance (1 200 000 € en AE et en CP) : le vieillissement du parc immobilier entraîne un accroissement des coûts de la maintenance courante.

Dépenses immobilières T3 subséquentes aux travaux immobiliers (683 900€ en AE et 466 497€ en CP)

Ces dépenses sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (5 912 741€ en AE et 4 786 839€ en CP)

Cette dépense est supérieure en AE à la prévision de 3,4 M€ en AE et 4,59 M€ en CP.

En AE, la prévision pour l'engagement des dépenses d'électricité était inférieure aux besoins en raison d'une mauvaise anticipation du calendrier de renouvellement des marchés de fluide.

En CP par contre, les dépenses de fluides sont relativement contenues, mais la sécurisation des sites, leur entretien (nettoyage, espaces verts...) et surtout la petite maintenance, à charge de l'occupant, dans un contexte de vieillissement des installations pèsent lourdement et de façon structurelle.

ESCRIM fonctionnement (489 606€ en AE et 241 060€ en CP)

Ces dépenses correspondent au maintien en condition des matériels et au reconstituer en produits consommables de cet hôpital de campagne. Les crédits ont été majorés par une subvention de l'UE destinée à la modernisation du dispositif, ce qui explique que la dépense soit supérieure à la prévision (130 000€ en AE et 130 000€ en CP inscrits dans le PAP pour 2021).

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (7 716 523€ en AE et 7 810 004€ en CP)

Pour le déminage, ces crédits couvrent principalement les frais de déplacements des 340 démineurs en mission, mais également les dépenses d'achat des fournitures courantes et le petit outillage pour les 27 implantations du déminage dont le centre de formation et de soutien et le centre de stockage de munitions chimiques.

Pour les moyens nationaux terrestres, ces montants comprennent entre autres le fonctionnement courant, les frais de déplacement hors COZ-EMIZ, et l'alimentation des trois UIISC.

Pour les moyens aériens, outre le fonctionnement courant de l'année, le règlement du contentieux sur un reliquat de factures de déplacement impayées depuis 2017 a engendré une dépense exceptionnelle de 792K€, ce qui explique l'écart avec les sommes prévues dans le PAP pour 2021 (6 955 615€ en AE et 6 955 615€ en CP).

Formation et sécurité du personnel (2 997 376€ en AE et 2 796 723€ en CP)

Pour le déminage, ces crédits (585 962 € en AE et 580 506 € en CP) sont principalement employés pour les frais de déplacements liés à l'activité de formation tant pour les stagiaires que pour les formateurs. Ils permettent la réalisation de formations obligatoires pour les démineurs (formation au transport international de marchandises dangereuses par route, formations aux conduites d'engins spécialisés, formations pour les démineurs plongeurs, etc.).

Pour les moyens nationaux terrestres, l'année 2021 a été marquée par une reprise de certaines activités de formation retardées par la période COVID 2020.

Pour le groupement des moyens aériens, le recours à un engagement pluriannuel pour la formation des pilotes d'avion a été abandonné, ce qui explique la sous-consommation en AE. Pour mémoire, 4 617 000€ en AE et 3 177 000€ en CP étaient inscrits en PAP pour 2021 sur les dépenses de formation et de sécurité du personnel.

Gestion de crise/grands rassemblements (3 871 708€ en AE et 3 702 051€ en CP)

Ces crédits ont principalement été utilisés pour :

- des achats des tests rapides antigéniques destinés aux contrôles dans les ports et aéroports (861 771 € en AE et CP) ;
- des achats d'équipements de protection individuelle pour les préleveurs des centres de test dans les ports et aéroports (248 735 € en AE et 360 745 € en CP) ;
- la mission d'appui des formations militaires de la sécurité civile dans le cadre du référendum en Nouvelle-Calédonie (339 485 € en AE et 144 200 € en CP) ;
- les projections de renfort outre-mer dans le cadre de la crise COVID (347 592 € en AE et CP) ;

- des coûts d'engagement pour les autres missions à l'étranger (1 962 214 € AE et CP).

Les dépenses liées à la crise sanitaire ont été supportées par les FDC de Santé Publique France. Les autres dépenses ont été financées par redéploiement et par les crédits ouverts par la LFR2 2021.

Habillement des moyens nationaux terrestres (2 021 579€ en AE et 1 490 474€ en CP)

Pour le déminage, les crédits alloués ont permis de renouveler les équipements individuels, notamment la dotation de sacoches dédiées aux masques à gaz, des gants à usage unique, les casques balistiques, des pantalons d'intervention.

Pour les moyens nationaux terrestres, l'usure normale des effets d'habillement ainsi que leur remplacement progressif imposé par l'évolution continue de la réglementation en matière d'équipements de protection individuelle est à l'origine de ces dépenses. Une surconsommation est constatée en fin de gestion en raison du redéploiement de crédits dont ont bénéficié ces dépenses depuis les crédits d'investissement destinés aux acquisitions de véhicules. En effet, dans le contexte de la crise COVID les commandes de véhicules n'ont pas pu être prises en compte par les constructeurs. 1 200 000€ en AE et 1 200 000€ en CP étaient inscrits dans le PAP pour 2021.

Interventions UIISC (373 990€ en AE et 234 022€ en CP)

Ces dépenses sont liées aux activités réalisées par les bureaux opérations des 3 UIISC. Les montants prévus dans le PAP pour 2021 étaient de 100 000€ en AE et de 100 000€ en CP.

Location d'aéronefs (5 555 862€ en AE et 5 639 622€ en CP)

Il s'agit des dépenses liées au marché de "location d'hélicoptères bombardiers d'eau". Celui-ci génère des bons de commande annuels dont certains sont exécutés sur l'exercice budgétaire suivant.

A cela s'ajoute pour 2021, les restes à payer pour la locations d'un hélicoptère destiné à désenclaver la vallée de la Roya touchées par de très graves inondations en 2020.

Location de bâtiments (603 392€ en AE et 571 337€ en CP)

Pour le déminage, ces crédits (sont dédiés aux loyers et baux des sites exploités par le groupement, comme les locaux aéroportuaires ou encore les deux aéroports parisiens.

Pour les moyens nationaux terrestres, il s'agit des loyers des bâtiments des cadres célibataires, et des logements pour les familles des COZ en outre-mer.

Pour les moyens aériens, l'exécution est conforme à la programmation et a permis l'engagement pluriannuel d'un bail pour 6 ans pour la BH38.

Maintenance des aéronefs (95 518 615€ en AE et 82 802 336€ en CP)

En LFI, 33 713 029 € étaient ouverts sur le programme 363 dans le cadre du plan de relance. Ces crédits qui étaient destinés au MCO des avions sont venus abonder la dotation du P161 par décret de transfert.

L'exécution budgétaire s'avère supérieure aux crédits ouverts en LFI sur les deux programmes précités :

- Le marché MCO des cellules des hélicoptères a été engagé pour une prise d'effet au 01/02/2021 de la première tranche pour un montant en AE de 47,92M€. Cet engagement était initialement prévu en 2020, il a donc été financé par des reports d'AE de l'exercice 2020.
- Pour les CP, les reports de charges liés au marché précédent et les surcoûts liés à ce nouveau marché (forte appréciation des coûts du nouveau marché insuffisamment évaluée dans le cadre du PLF, surcoûts de transition et retards de facturation du précédent titulaire du marché ont occasionné des paiements non prévus en LFI).
- Pour le marché de MCO des avions, l'utilisation des nouveaux appareils de type DASH, beaucoup plus lourds et plus puissants que les Trackers dont le retrait a été anticipé, entraîne par effet de substitution une augmentation du coût à l'heure de vol plus rapide que prévu.

MCO des véhicules et matériels majeurs (2 269 443€ en AE et 2 155 258€ en CP)

Pour le déminage, ces crédits ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle des véhicules, dont celui dédié au transport des munitions du centre de coordination des chargements chimiques, des équipements majeurs du groupement comme les robots d'intervention et les équipements spécifiques tels que les bouteilles de plongée ou encore les appareils respiratoires isolants.

Pour les moyens nationaux terrestres, l'activité soutenue des FORMISC oblige à conserver une disponibilité de parc très élevée, ce qui, couplé à la difficulté de son renouvellement (manque de budgets d'investissement et délais de livraison, aggravés par la crise sanitaire COVID) nécessite de maintenir en condition opérationnelle des véhicules anciens.

Pour ces dépenses, il est observé une sous-dotation structurelle, (1 555 000€ en AE et en CP étaient inscrits dans le PAP) la surconsommation étant compensée sous enveloppe par redéploiement.

Modernisation et équipements des aéronefs (259 946€ en AE et 20 924€ en CP)

Il s'agit de dépenses de titre 3 subséquentes aux projets d'investissement. Les crédits ont été budgétés en titre 5.

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (1 807 011€ en AE et 2 387 543€ en CP)

Ces dépenses sont budgétées en titre 5. Toutefois, en pratique certains matériels ne s'avèrent pas immobilisables (coût unitaire trop faible).

75% des dépenses visent à renouveler et à améliorer les équipements majeurs des sections d'intervention, des sections appui, toujours plus sollicitées pour agir en appui et en complément des moyens SP. A titre d'illustration, le GMNT doit renouveler, entre autres, l'équivalent matériel de 3 sections d'intervention sur 21 sections au total, pour garantir la génération de force nécessaire conformément au contrat opérationnel.

Neutralisation des engins explosifs (928 283€ en AE et 1 061 201€ en CP)

Pour le déminage, ces crédits ont largement contribué aux trois campagnes de destruction nationales pour la location d'engins et l'achat de palettes de destruction. La destruction des munitions collectées est un enjeu majeur pour le déminage et la protection des populations. Ces dépenses sont structurellement orientées à la hausse.

Réserve nationale fonctionnement (672 120€ en AE et 849 107€ en CP)

Ces montants correspondent à une consommation budgétaire régulièrement observée les années précédentes pour les dépenses de remise à niveau des stocks de matériels et consommables de toutes natures qui sont utilisés en cas de crises (petits équipements, médicaments, matériels de secours...).

Taxes aéronautiques (942 256€ en AE et 943 837€ en CP)

Le contentieux avec EDEIS a été réglé en 2021 pour un montant de l'ordre de 400K€. La négociation a permis de réduire significativement les coûts ce qui permet d'afficher une dépenses globale nettement inférieure à ce qui était inscrit dans le PAP (1 928 694€ en AE et en CP). Les dépenses courantes augmentent légèrement en lien avec la montée en puissance progressive de la flotte des Dash et des assistances en escale associées.

Acquisition d'aéronefs (dépenses de titre 3 subséquentes au projet) (759€ en AE et 32 893€ en CP)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'aéronefs (24 839 637€ en AE et 76 257 605€ en CP)

En 2021 la consommation de crédits de paiements s'avère inférieure à la prévision : le report de la livraison d'un avion en 2022 a entraîné le décalage du paiement des hausses économiques (liquidées uniquement à la date de livraison de l'appareil) pour un montant de 3,5M€.

A contrario, le lancement, sur crédits ouverts en LFR, de l'achat de 2 hélicoptères H145 supplémentaires a occasionné un engagement de l'ordre de 21,5 M€ non prévus en LFI.

Les autres engagements ont été réalisés avec des crédits affectés sur tranche fonctionnelle.

ESCRIM investissement (346 802€ en AE et 200 144€ en CP)

Dans le cadre de la certification par l'organisation mondiale de la santé de l'ESCRIM (hôpital de campagne de la sécurité civile), de nouvelles capacités ont été acquises afin de répondre aux exigences fixées. En plus des crédits prévus par la LFI, le P161 a bénéficié d'une subvention de l'UE destinée à la modernisation du dispositif, ce qui explique que la dépense soit supérieure à la prévision (80 000€ en AE et en CP étaient inscrits en PAP pour 2021).

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (3 551 556€ en AE et 6 513 260€ en CP)

Cette dotation vise à :

- assurer les capacités d'intervention des UIISC et améliorer leurs conditions de vie ;
- garantir le maintien en condition opérationnelle (entretien lourd) de tous les sites de la SDMN (isolation, remplacement de portes de hangar, de chaudières, toitures...) ;
- permettre la mise aux normes des sites de stockage, la création de sites de destruction et l'agrandissement de zones vie ;
- permettre la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation d'existants, sur les sites de la DGSCGC.

Ces crédits ont été plus particulièrement consacrés aux chantiers suivants durant l'année 2021 :

- Création de la zone vie du centre de déminage de la Rochelle ;
- Réhabilitation de la base hélicoptère de Bréville-sur-Mer ;
- Réhabilitation de la zone de stockage du centre de déminage d'Arras à Vimy ;
- Mise en service de puits de destruction pour le déminage sur le site de Cléry-sur-Somme ;
- Réhabilitation des locaux du centre de déminage d'Ajaccio, détruits par des inondations en 2019 ;
- Aménagement de salles de formation au centre de formation et de soutien du déminage, à Mort-Mare ;
- Construction d'un hangar pour la mise à l'abri des véhicules et engins majeurs de l'UIISC1 de Nogent-le-Rotrou ;
- Construction du nouvel ordinaire de l'UIISC7 de Brignoles.

Toutefois, des retards dans l'avancement de certains chantiers ont entraîné une moindre consommation de crédits que prévue dans le cadre du projet annuel de performance.

Maintenance des aéronefs (134 284€ en AE)

Il s'agit de pièces détachées et matériels immobilisables acquis dans le cadre de la maintenance des hélicoptères.

Modernisation et équipement des aéronefs (129 219€ en AE et 2 017 347€ en CP)

Ces crédits concernent la rénovation avionique des hélicoptères.

Moins d'appareils que prévu ont été rénovés en raison de difficultés de disponibilité de la flotte et afin d'éviter des fermetures temporaires des bases hélicoptères plus nombreuses et plus longues que celles déjà subies. Différer la mise à niveau des appareils permet en effet de réduire leur durée d'immobilisation en maintenance. Par voie de conséquence le montant des CP exécutés est inférieur à celui prévu.

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (7 328 201€ en AE et 6 913 874€ en CP)

Les crédits alloués ont permis de procéder au renouvellement et au complément des matériels spécialisés du GID et du GMNT ainsi qu'aux véhicules opérationnels des services de la SDMN. Il est à noter qu'une partie des crédits a été exécutée en titre 3.

Réserve Nationale investissement (128 764€ en AE et 135 943€ en CP)

Ces montants correspondent à des montants réguliers de consommation budgétaire pour ce type de dépense. Il est à noter un besoin de reconstituer en matériels suite à l'aide apportée à la Lituanie à l'été 2021.

ACTION**13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 667 641	127 883 911	130 551 552	2 667 641	128 290 891	130 958 532
	2 664 674	137 756 828	140 421 502	2 664 674	139 804 021	142 468 694

L'action 13 "Soutien aux acteurs de la sécurité civile" correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services d'incendie et de secours -SIS- et associations agréées de sécurité civile).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- La définition des compétences et des niveaux de formation, notamment les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les préconisations techniques relatives aux engins et matériels d'intervention ;
- La gestion des carrières des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- L'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- L'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- L'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- La promotion des réserves communales de sécurité civile ;
- La participation de l'État aux dépenses des services d'incendie de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- La participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- La réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments ;
- Le ministère de l'intérieur contribue également au financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SDIS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 667 641	2 664 674	2 667 641	2 664 674
Rémunérations d'activité	1 770 302	1 727 644	1 770 302	1 727 644
Cotisations et contributions sociales	878 848	906 491	878 848	906 491
Prestations sociales et allocations diverses	18 491	30 539	18 491	30 539
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 407 570	18 438 274	15 407 570	18 844 956
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 907 570	14 073 762	10 907 570	14 480 444
Subventions pour charges de service public	4 500 000	4 364 512	4 500 000	4 364 512
Titre 6 : Dépenses d'intervention	107 702 821	114 645 033	108 109 801	116 285 545
Transferts aux ménages	16 759 000	15 877 760	16 759 000	15 877 760
Transferts aux collectivités territoriales	87 316 082	93 934 275	87 316 082	96 070 571
Transferts aux autres collectivités	3 627 739	4 832 999	4 034 719	4 337 215
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	4 773 520	4 673 520	4 773 520	4 673 520

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dotations en fonds propres	4 773 520	4 673 520	4 773 520	4 673 520
Total	130 551 552	140 421 502	130 958 532	142 468 694

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Activité de la direction des sapeurs-pompiers (333 044€ en AE et 657 367€ en CP)**

Cette ligne est essentiellement destinée au financement des dépenses liées au fonctionnement courant des différents services de la DSP. Elle porte des dépenses concernant certaines conventions (Conventions entre AFNOR et le MI dont l'abonnement COBAZ, convention entre COFRAC et le MI, convention entre l'UMN et le MI). Elle porte également des dépenses liées à l'organisation de divers réunions et séminaires.

De plus, sont ajoutées sur cette ligne budgétaire, les dépenses liées au frais de déplacements des membres des jurys des concours et examens des sapeurs-pompiers professionnels.

Une ligne budgétaire a été ajoutée spécialement dédiée à l'organisation et de la logistique des concours et examens des sapeurs-pompiers professionnels « concours SPP » notamment sur les locations de salles et matériels, services de reprographie et services liés à l'externalisation de l'organisation des concours des sapeurs-pompiers professionnels pouvant ainsi couvrir l'ensemble des dépenses liées aux concours SPP.

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (4 440 567€ en AE et 4 480 890€ en CP)

L'essentiel des crédits est constitué par la subvention pour charge de service publique versée à l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) qui est un établissement à caractère administratif créé en novembre 2018, afin de piloter la transformation numérique des outils de gestion des appels d'urgences et des opérations des services d'incendie et de secours. Conformément aux règles de la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État, la DGSCGC a accordé un montant total de 6 764 512€, dont une subvention pour charges de service public d'un montant de 4 364 512€. La subvention a été versée en 3 acomptes en mars, juillet et novembre 2021.

Le reste des crédits concerne des projets lancés les années précédentes ainsi qu'une contribution au projet eCall 112.

Maintenance des aéronefs (43 775€ en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, ces dépenses ont vocation à s'imputer sur l'action 12.

Personnel mis à disposition par les SDIS, la BSPP et le BMPM (13 297 124€ en AE et 13 299 384€ en CP)

La dépense réelle dépasse le niveau de crédits prévus en PLF 2021 qui ne permettent pas de couvrir l'intégralité des dépenses consacrées pour l'emploi des sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et des Etats-Major de zone. Leur compétence technique et opérationnelle est cependant indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de la zone de défense qui sont des structures interministérielles ne bénéficiant que de personnels mis à disposition .

Frais de gestion du RISP (363 539€ en AE et 363 539€ en CP)

Le décret n°76-590 du 2 juillet 1976 modifié, pris en application, de la loi n°75-1258 du 27 décembre 1975 instaure un régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires et confié sa gestion à la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

Une convention de mandat entre l'État (Ministère de l'intérieur) et la CDC est rédigée tous les 3 ans. Les frais de gestion (charge de personnel, frais informatiques et frais de gestion administrative) sont désormais imputés en dépense de fonctionnement en conformité avec la dernière convention de mandat (signée en date du 23 mars 2021).

DEPENSES D'INTERVENTION**Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (2 358 002€ en CP)**

Une dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours a été créée par l'article 17 de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

En 2021, les dépenses ont été liées à la continuité du financement des projets suivants :

- projet local du SDIS de l'Ain concernant l'achat de deux bateaux polyvalents de secours, d'un montant global du projet de 261 862 €. En 2021, en fonction de l'avancée du projet et des factures qui ont été transmises à la DGSCGC, un montant de 20 764 € a été versé au SDIS de l'Ain (122 156 € restant à payer) ;
- projet spécifique entre l'ENSOSP et de l'ECASC concernant la création du centre de mise en situation de simulation et de réalité virtuelle, d'un montant global du projet de 387 608 €. En 2021, un montant de 200 942 € a été versé à l'ENSOSP (186 666 € restant à payer) ;
- Une subvention d'un montant global de 5 000 000 € a été attribuée à la Nouvelle-Calédonie, destinée au financement du plan triennal de développement de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie au titre des années 2017-2019, réparti en trois programmes. Un acompte de 25 % soit 1 250 000 € a déjà été versé dès signature de l'arrêté portant attribution d'une subvention de l'État à la Nouvelle-Calédonie. 75 % du montant sont versés au fur et à mesure de l'avancement de chaque programme et sur présentation d'états de mandaterments originaux. A cet effet, en 2021, une somme de 2 136 296,00 € a été versée à la Nouvelle-Calédonie. L'échéance de paiement de cette dépense n'était pas connue au moment des travaux du PLF.

En outre, il est rappelé que le programme « NexSIS 18-112 », système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile, rentre pleinement dans ce dispositif et il est désormais le principal bénéficiaire de cette dotation par le biais du versement d'une dotation en fonds propres à l'ANSC (cf rubrique des dépenses d'opérations financières).

Participation de l'Etat au budget spécial de la ville de Paris - Brigade de sapeurs-pompiers (93 608 071€ en AE et 93 608 071 en CP)

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation. Sa gestion est assurée dans le cadre du budget spécial de la ville de Paris et son financement est prévu par le code général des collectivités territoriales (articles L. 2512-19, L.2522 2 et L. 3421-2). Le ministère de l'intérieur participe à hauteur de 25 % au budget de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). La contribution versée (de 93 608 071€), couvre 90% de la contribution au budget prévisionnel 2021 et le solde de la contribution au budget 2020 (versée à l'appui du compte administratif). Les crédits votés en LFI ne permettant pas verser l'intégralité de la contribution, des crédits ouverts dans le cadre des arbitrages de fin de gestion (dégel et LFR) ont permis d'assurer le versement total de la contribution 2021.

Participation de l'Etat au budget spécial de la ville de Paris - Protection civile (326 204€ en AE et 326 204€ en CP)

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %. 80 % est versé l'année en cours et 20 % du solde l'année suivante. En 2021, une somme de 319 960€ et le solde de 2020 d'un montant de 6 244€, ont été payées en octobre 2021, soit un montant total de 326 204€.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) (11 577 760€ en AE et en 11 577 760€ en CP)

Un régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP) a été instauré par la loi n° 75-1358 du 27 septembre 1975 depuis remplacée par la loi n°91- 1389 du 31 décembre 1991 modifiée, qui a rapproché l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires de celle des sapeurs-pompiers professionnels et permis aux titulaires des diverses pensions d'opter ou non pour le changement de régime. À ce jour, la caisse des dépôts, gestionnaire du RISP, gère les pensions d'invalidité et de réversion (loi de 1962), des allocations et des rentes d'invalidité, des rentes de réversion et des pensions temporaires d'orphelins (loi de 1991).

11 878 759€ en AE et en CP ont été payés en avril 2021, dont des frais de gestion ont été comptabilisés en titre 3 (cf. supra) conformément aux règles comptables et comme le prévoit la convention de mandat et de gestion signée en 2021. La dépense en titre 6 s'élève à 11 515 747 €.

A cela s'ajoutent 62 013 € de secours versés aux ascendants.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Prestation de fidélisation et de reconnaissance (4 300 000€ en AE et 4 300 000€ en CP)

La nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) (en remplacement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) est une prestation de fin de service allouée aux sapeurs-pompiers volontaires ayant cessé leur activité à compter du 1er janvier 2016.

L'organisme national de gestion, société IMPALA GESTION, a été désigné en fin d'année 2017 pour responsable de la gestion administrative et financière de la NPFR. En 2021, un montant de 4 300 000€ a été fixé par un arrêté du ministre de l'intérieur.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du centre national relais 114 (CNR 114) (1 602 370€ en AE et 884 880€ en CP)

Chaque année la DGSCGC attribue des subventions afin de mobiliser plus de 100 000 bénévoles concourant à des missions de sécurité civile.

Un montant total de 344 900€ a été attribué et versé en novembre 2021 à 17 associations agréées de sécurité civile au niveau national.

La DGSCGC participe au financement du centre national relais 114 (CNR 114) chargé de la réception et de l'orientation des appels d'urgence des personnes sourdes et malentendantes, créé par le décret n° 2008-346 du 14 avril 2008, codifié à l'article D.98 du code des postes et télécommunications électroniques, pris pour l'application de l'article 78 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le coût de cette mesure est, en application de l'arrêté du 1er février 2010, relatif au financement du CNR 114, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112.

Une convention triennale est signée entre le MI et le Centre hospitalier universitaire de GRENOBLE. Chaque année au plus tard au mois de juin de l'année en cours, il est procédé au versement de la contribution annuelle de la DGSCGC de l'année antérieure.

Dans le cadre de la convention 2018 – 2020 fixant le montant des versements annuels de la DGSCGC (P 161), une somme de 406 980€ a été versée en 2021 au CHU de Grenoble, au titre de l'année 2020.

Une nouvelle convention 2021-2023, signée le 23 novembre 2021, fixe le montant des versements pour les années 2021, 2022 et 2023 :

- 403 274€ pour 2021 ;
- 425 109€ pour 2022 ;
- 429 087€ pour 2023.

L'engagement a été effectué pour les trois ans, le montant de la contribution au titre de 2021 sera versé en 2022.

Subvention de l'Etat au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (3 230 629€ en AE et 3 230 629€ en CP)

Le montant de la participation de l'État au budget de fonctionnement de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), s'inscrit désormais dans le cadre du contrat d'établissement 2022/2026.

La subvention de l'Etat au titre de l'année 2021, d'un montant de 3 230 629€ au budget de fonctionnement de l'ENSOSP se décompose comme suit :

- 1 810 629 € au titre de la subvention de fonctionnement ;
- 681 930 € au titre de l'activité formation ;
- 118 070 € au titre du dégel de la réserve de précaution pour amortir la perte d'activité liée au COVID ;
- 250 000 € au titre de l'atteinte des objectifs ;
- 370 000 € au titre de la participation au remboursement des intérêts d'emprunt.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES**Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (2 400 000€ en AE et 2 400 000€ en CP)**

Défini par le projet de loi de finances 2021, la DGSCGC accorde une subvention totale de 6 764 512€ à l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) dont un montant de 2 400 000€ dont pour une dotation en fonds propres.

Cette subvention a été versée en 3 acomptes en mars, juillet et novembre 2021.

Dotation en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 273 520€ en AE et 2 273 520€ en CP)

La DGSCGC a versé à l'ENSOSP, une somme de 2 273 520€, au titre de l'année 2021. Le montant prévu correspond à la dotation en fonds propres destiné à couvrir le remboursement du capital de l'emprunt immobilier de l'ENSOSP.

ACTION**14 – Fonctionnement, soutien et logistique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 703 483	6 117 801	10 821 284	4 703 483	6 117 801	10 821 284
	4 618 574	5 931 597	10 550 171	4 618 574	6 286 434	10 905 008

L'action 14 "soutien à la politique de sécurité civile" comprend les fonctions de commandement et de soutien général du programme :

- Les services d'état-major (bureau du cabinet, Etat-major, mission des relations internationales et européennes, pôle communication et pôle santé) ;
- L'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- Les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- Les dépenses informatiques et de télécommunication mutualisées ;
- Le carburant des véhicules terrestres.

Elle comporte également la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise. Il s'agit, de l'activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et de la cellule interministérielle de crises (CIC) lorsque celle-ci est activée.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 703 483	4 618 574	4 703 483	4 618 574
Rémunérations d'activité	2 933 440	3 005 040	2 933 440	3 005 040
Cotisations et contributions sociales	1 653 044	1 524 948	1 653 044	1 524 948
Prestations sociales et allocations diverses	116 999	88 586	116 999	88 586
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 067 801	5 824 427	6 067 801	6 223 736
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 067 801	5 824 427	6 067 801	6 223 736
Titre 5 : Dépenses d'investissement	32 000	97 170	32 000	52 698
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	32 000	97 170	32 000	52 698
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000	10 000	18 000	10 000
Transferts aux autres collectivités	18 000	10 000	18 000	10 000
Total	10 821 284	10 550 171	10 821 284	10 905 008

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Acquisition de véhicules des services centraux (1 500€ en AE et 1 500€ en CP)

Ces crédits sont utilisés pour l'achat d'accessoires (sérigraphie) destinés à la mise en service de véhicules acquis pour les services centraux.

Activités liées à la gestion des crises (125 848€ en AE et 113 253€ en CP)

Ces crédits permettent notamment de financer la conduite d'actions de diffusion de la culture du risque et de promotion de supports et d'initiatives concourant à la sensibilisation de la population sur les comportements à adopter en situation de crise ainsi que les dépenses de fonctionnement du COGIC, de la CIC et de la CIIPAV. 69 000€ en AE et 769 000€ en CP étaient inscrits au PAP pour 2021. Si la CIC a fonctionné de manière significative, ce n'est pas le cas de la CIIPAV, ce qui explique la sous-consommation.

Carburant des véhicules terrestres (1 697 914€ en AE et 1 586 172€ en CP)

Il s'agit du paiement du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds (camions citernes de lutte contre les feux de forêts) important.

Ces dépenses sont en ligne avec les prévisions du projet annuel de performances.

Dépenses de fonctionnement courant (2 253 217€ en AE et 2 572 747€ en CP)

Cette ligne budgétaire a financé les dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;
- les frais de péage.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (1 336 400€ en AE et 1 509 691€ en CP)

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire).

Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les postes informatiques, et la location de copieurs.

Les dépenses dans ce domaine ont été maîtrisées, permettant de réaliser le programme de l'année pour un montant inférieur aux prévisions du projet annuel de performance (1 704 999 € en AE et 1 704 999 € en CP).

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (erreur d'imputation) (12 995€ en AE et 33 176€ en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, ces dépenses ont vocation à s'imputer sur l'action 12.

MCO des véhicules légers DGSCGC (376 100€ en AE et 387 139€ en CP)

Ces crédits sont utilisés pour les dépenses nécessaires au maintien en condition opérationnelle des véhicules légers des trois groupements opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux et de l'administration centrale.

L'exécution est bien supérieure à la prévision figurant les PAP (63 000€ en AE et 63 000€ en CP). Cela s'explique, d'une part par la sous-budgétisation du MCO des véhicules liée au vieillissement du parc et d'autre part par le mauvais positionnement en PLF d'une partie des crédits, inscrits par erreur sur l'action 12.

Dépenses immobilières de l'occupant (erreur d'imputation) (20 455€ en AE et 20 057€ en CP)

Il s'agit d'une erreur d'imputation, cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 12.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition de véhicules des services centraux (35 482€ en AE et 35 482€ en CP)

Cette ligne budgétaire est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

Ces dépenses sont en ligne avec les prévisions du projet annuel de performances.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (44 472€ en AE)

Il s'agit de l'acquisition d'un terminal de téléphonie satellitaire.

Achat d'un drapeau pour commémoration (17 216€ en AE et 17 216€ en CP)

Il s'agit d'une dépense à caractère exceptionnel non prévue en budgétisation.

DEPENSES D'INTERVENTION**Subventions aux organismes qui concourent aux politiques de la sécurité civile (10 000€ en AE et 10 000€ en CP)**

3 subventions ont été accordées à des associations pour leur contribution :

- à la sécurité civile ;
- à la lutte contre les discriminations et pour l'insertion du handicap dans l'univers de la sécurité civile.

Sécurité civile

Programme n° 161 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile (P161)	6 763 295	6 763 295	7 000 000	7 000 000	6 764 512	6 764 512
Subventions pour charges de service public	3 067 295	3 067 295	4 500 000	4 500 000	4 364 512	4 364 512
Dotations en fonds propres	3 696 000	3 696 000	2 500 000	2 500 000	2 400 000	2 400 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	100 000	100 000			100 000	100 000
Transferts	100 000	100 000			100 000	100 000
Météo-France (P159)	40 000	40 000			40 000	40 000
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	115 000	115 000			30 000	30 000
Transferts	115 000	115 000			30 000	30 000
Ecoles nationales des sports (P219)					30 000	10 000
Transferts					30 000	10 000
Total	7 048 295	7 048 295	7 000 000	7 000 000	6 994 512	6 974 512
Total des subventions pour charges de service public	3 067 295	3 067 295	4 500 000	4 500 000	4 364 512	4 364 512
Total des dotations en fonds propres	3 696 000	3 696 000	2 500 000	2 500 000	2 400 000	2 400 000
Total des transferts	285 000	285 000			230 000	210 000

L'ANSC est le seul opérateur auquel la DGSCGC verse une subvention pour charge de service public.

Les contributions versés aux autres opérateurs entrent dans la catégorie des subventions aux acteurs de la gestion de crise.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile	0 0 0	10 12 12	0 1 1	0 0 0	0 1 1	0 0 9
Total	0 0 0	10 12 12	0 1 1	0 0 0	0 1 1	0 0 9

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le niveau des emplois est conforme à la prévision.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	12	12

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

D'un point de vue opérationnel, l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a poursuivi ses travaux de développement en 2021 de la solution NexSIS18-112, futur système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS). Ce programme vise à une amélioration fonctionnelle, technologique et économique pour les services d'incendie et de secours choisissant de migrer sur ce nouveau dispositif.

Malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, l'ANSC a réalisé des travaux préparatoires au déploiement de la solution au sein des SIS. La notification des marchés d'assistance au déploiement (lot d'assistance généraliste et lot d'assistance système d'information géographique) a permis d'accompagner les SIS dans la démarche. Des activités pédagogiques ont par ailleurs été conçues, permettant à l'ANSC de démarrer les actions de formation à destination d'un public d'opérateurs de SIS.

Pour faciliter l'acculturation des personnels sur l'emploi de NexSIS, l'ANSC a mis à disposition des premiers SIS le système dans sa version de développement via un accès sécurisé. Ainsi, les chefs de projets des SIS, les futurs formateurs et paramétreurs, les personnels des salles opérationnelles ainsi que les cadres des services opérationnels ont la possibilité de tester le système sur un environnement spécifique qui évolue à chaque étape de sous-version. Les travaux de déploiement technique (installation du réseau interministériel de l'État, livraison des infrastructures locales notamment) ont été lancés.

L'ANSC a également poursuivi la mise en œuvre du service AML de géolocalisation des communications d'urgence depuis les smartphones en structurant une exploitation du service et en continuant son déploiement vers les SIS et les SAMU.

D'un point de vue budgétaire et financier, l'agence a repris en 2021 les collectes de subventions d'investissement des SDIS à la suite de la publication du décret n° 2021-970 du 21 juillet 2021 lui octroyant un droit exclusif pour la fourniture de NexSIS 18-112. Dans ce contexte, l'ANSC a poursuivi ses actions en vue de mobiliser l'écosystème des services d'incendie et de secours : présentation du fonctionnement de NexSIS 18-112 à la communauté de la sécurité civile à l'occasion du congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en octobre, présentation au congrès de l'Assemblée des départements de France, webinaires à destination des utilisateurs, etc.

Selon une approche toujours collaborative avec les SIS, les travaux relatifs à la définition de l'offre de service et la tarification se sont poursuivis. En outre, l'agence a poursuivi la montée en puissance de ses moyens humains en engageant six nouveaux personnels « contributeurs » dédiés à temps plein aux travaux de l'ANSC par l'intermédiaire des SIS, dont la directrice des opérations chargée de renforcer la coordination des équipes opérationnelles dans la perspective de premiers déploiements.

L'ANSC s'est mobilisée en vue de la notification du marché SECOURIR relatif à la construction d'un réseau de collecte et d'acheminement intelligent des communications d'urgence de la sécurité civile. Indispensable à la connexion de NexSIS 18-112 avec les appels d'urgence, ce marché permettra une forte amélioration de la collecte des communications d'urgence téléphoniques et multimédia, supervisées, sécurisées et dynamiques.

Enfin, les élections locales ont conduit à renouveler la gouvernance de l'agence avec l'élection du nouveau président de conseil d'administration et la désignation de nouveaux représentants des associations représentatives d'élus des collectivités territoriales (Assemblée des départements de France et Association des maires de France).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P161 – Sécurité civile	6 763	6 763	7 000	7 000	6 765	6 765
Subventions pour charges de service public	3 067	3 067	4 500	4 500	4 365	4 365
Dotations en fonds propres	3 696	3 696	2 500	2 500	2 400	2 400
Total	6 763	6 763	7 000	7 000	6 765	6 765

Pour 2021, tout en maintenant constante l'enveloppe de subvention de l'État, une augmentation de la SCSP a été réalisée (+1,35 M€) afin de disposer d'un montant final de 4,5 M€. Cette augmentation a permis d'accompagner la hausse technique des crédits de fonctionnement et de personnels en année pleine. Ainsi, à enveloppe financière constante, la dotation en fonds propres est réduite à due concurrence de l'évolution de la SCSP précédemment évoquée, soit un montant final de dotation en fonds propres de 2,5 M€ en 2021.

Les contributions de l'État en 2021, figurant dans le compte de résultat et dans le tableau des autorisations budgétaires, tant pour la subvention pour charge de service public (SCSP) que pour la dotation en fonds propres, s'avèrent inférieures à la LFI en raison de l'application de la réserve de précaution (0,235 M€). Un taux de 4 % a été appliqué pour les dépenses de hors titre 2 et de 0,5 % pour les dépenses de masse salariale.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	1 360	1 204	Subventions de l'État	4 365	4 365
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>151</i>	<i>150</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>4 365</i>	<i>4 365</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 370	5 634	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		35
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	135	248	Revenus d'activité et autres produits	500	2 106
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>135</i>	<i>248</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	4 730	6 838	Total des produits	4 865	6 506
Résultat : bénéfice	135		Résultat : perte		332
Total : équilibre du CR	4 865	6 838	Total : équilibre du CR	4 865	6 838

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement		84	Capacité d'autofinancement	270	
Investissements	10 477	11 581	Financement de l'actif par l'État	2 400	2 400
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	8 000	9 153
			Autres ressources		-476
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	10 477	11 664	Total des ressources	10 670	11 078
Augmentation du fonds de roulement	193		Diminution du fonds de roulement		587

* Voté

Le compte de résultat fait état d'un déficit anticipé à l'occasion des votes des budgets rectificatifs n° 1 et n° 2 de l'exercice 2021. Le vote du budget initial en novembre 2020 était pour mémoire un budget prudentiel eu égard à la fin de gestion de l'exercice en cours et au modèle de financement de l'agence fondé notamment sur la perception de subventions d'investissement de SDIS, dont les prévisions sont actualisées tout au long de l'exercice.

À noter qu'en recettes de fonctionnement, la valorisation de la production immobilisée d'un montant de 1,8 M€ (inscrite en « Revenus d'activités... ») compense l'augmentation des charges intervenues au cours des budgets rectificatifs successifs.

Le surplus de consommation des dépenses d'investissement (1,1 M€) dédiées essentiellement aux développements du projet NexSIS a été compensé par un surplus de recettes, d'un montant équivalent, issues des subventions des services d'incendie et de secours, limitant ainsi la diminution du fonds de roulement.

Le montant négatif inscrit au poste « Autres ressources » correspond à des corrections d'écritures comptables initialement inscrites à tort en production immobilisée.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
8 840	4 796	7 385

En fin d'exercice 2021, le montant de la trésorerie de l'établissement est de 7,38 M€, soit une diminution de la trésorerie à hauteur de 1,45 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le déficit budgétaire de l'agence, d'un montant de 1,52 M€, est financé par un prélèvement sur la trésorerie d'un montant de 1,45 M€.

Malgré une exécution budgétaire proche de 95 %, le montant de la trésorerie finale à fin 2021 est très largement supérieur à celle prévue initialement au BI. De fait, le niveau de trésorerie avait été révisé à l'occasion des budgets rectificatifs de l'exercice (programmé à 6,12 M€ au dernier budget rectificatif voté en novembre 2021).

La différence entre le niveau de trésorerie à fin 2021 et celui présenté en BI est principalement expliquée par un surcroît de ressources des SDIS (+953 K€) et une sous-consommation des crédits de paiements en investissement selon le budget rectificatif n°2 (200 K€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 360	1 360	1 414	1 414
Fonctionnement	3 285	3 235	5 562	5 114
Intervention	0	0	0	0
Investissement	9 592	10 477	10 655	11 188
Total des dépenses AE (A) CP (B)	14 237	15 072	17 630	17 716
dont contributions employeur au CAS pensions	151	151	150	150

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	4 865	4 590
Subvention pour charges de service public	4 365	4 365
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	59
Recettes propres	500	167
Recettes fléchées	10 400	11 603
Financements de l'État fléchés	2 400	2 400
Autres financements publics fléchés	8 000	9 203
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	15 265	16 193
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	193	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	1 523

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	544	1 347	1 326	0	0	70	70	1 961	1 940
	833	1 637	1 878	0	0	1	39	2 471	2 749
Projet Nex-SIS	816	1 938	1 909	0	0	9 522	10 407	12 276	13 132
	581	3 925	3 237	0	0	10 653	11 149	15 160	14 967
Total	1 360	3 285	3 235	0	0	9 592	10 477	14 237	15 072
	1 414	5 562	5 114	0	0	10 655	11 188	17 630	17 716

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	1 523

Sécurité civile

Programme n° 161 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	24
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	1 547
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	193	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	193	0
Total des besoins	193	1 547

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	193	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	91
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	193	91
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	1 456
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 456
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	193	1 547

* Voté

L'agence présente un déficit budgétaire d'un montant de 1,52 M€, suite à une hausse des dépenses d'investissement, portées pour l'essentiel par les postes dédiés au développement, au déploiement, à la mise en place des infrastructures et réseau utiles ainsi que par les prestations d'assistance. Une légère hausse des dépenses de personnels (+1,4 %) est également à constater. Le déficit budgétaire est financé par un prélèvement sur la trésorerie d'un montant de 1,45 M€. La différence entre le montant du déficit constaté à fin 2021 et le prélèvement sur la trésorerie (différence de 67 K€) est expliqué par deux écritures « opérations diverses » n'ayant pas réellement engendré de mouvements en trésorerie : en recette, à la suite de la régularisation pour charges locatives (23,9 K€) ; en dépense, par la régularisation de la paye des agents en date de juillet 2019 (91,2 K€).

Le tableau des équilibres financiers traduit la situation décrite relative au financement du déficit budgétaire (1,52 M€) par un prélèvement sur la trésorerie d'un montant de 1,45 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10	13	13
– sous plafond	10	12	12
– hors plafond		1	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		1	1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			9
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			9

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Outre les catégories de personnel énumérées ci-dessus, l'ANSC recourt à l'aide des SDIS pour disposer de personnels mis à disposition et de contributeurs à titre permanent et/ou occasionnels.

L'opportunité pour l'agence de disposer de ce type de ressources engendre des moindres coûts par rapport aux charges associées au recours aux marchés d'assistance (au-delà de la difficulté de disposer de profils similaires via l'assistance).

Pour les personnels mis à disposition, ils sont au nombre de 9 : 8 personnels sapeurs-pompiers au sein des équipes opérationnelles de l'agence et 1 personnel dédié aux activités administratives.

Pour les contributeurs permanents, l'ANSC dispose de 6 personnels permanents répartis au sein des pôles opérationnels de l'agence.

Enfin, pour les personnels occasionnels, il s'agit de personnels de SDIS mis à disposition de l'ANSC sur des missions ciblées et limitées dans le temps.

En tant qu'administration d'origine de ces personnels, les SDIS sont remboursés par l'agence à hauteur des charges de rémunérations qu'ils supportent.